# La répression, facteur d’annihilation du terrorisme ou dé sa radicalisation ? Le cas du conflit basque

Caroline Guibet Lafaye[[1]](#footnote-1)

*Résumé*: Face à un mouvement terroriste, le pouvoir autoritaire ou démocratique déploie une réponse répressive. À certaines époques, elle fut massive contre le groupe armé *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA). Pour étudier ses effets sur l’opérationnalité du groupe, nous avons utilisé deux bases de données originales (actions d’ETA, arrestations de ses militants). L’analyse statistique permet de dire que les déploiements les plus intenses de la répression policière ont un effet de radicalisation du mouvement de libération nationale basque, que ce soit en régime autoritaire ou démocratique jusque dans les années 1980 au moins, et que ce phénomène de radicalisation n’intervient nullement à la fin d’un cycle de protestation comme contrecoup de son essoufflement. L’efficacité de la répression n’est réelle que lorsqu’elle n’est pas seulement policière mais judiciaire et nourrie de coopération transnationale.

*Mots-clefs* : Antiterrorisme, Pays basque, ETA, répression légale et illégale, analyse statistique.

*Abstract*: Faced with a terrorist movement, the authoritarian or democratic power deploys a repressive response. At certain times, it was massive against the armed group *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA). To study its effects on the group’s operationality, we used two original databases (ETA actions, arrests of its activists). Statistical analysis underlines that the most intense deployments of police repression had a radicalising effect on the Basque national liberation movement, whether under authoritarian or democratic regimes until at least the 1980s, and that this radicalisation phenomenon does not occur at the end of a protest cycle as a backlash against its exhaustion. The effectiveness of repression is only real when it is not only police-related but also judicial, and when it is supported by transnational cooperation.

*Key words*: Counter-terrorism, Basque country, ETA, legal and illegal repression, statistical analysis.

## Introduction

Le général et chef d’état-major de la Garde civile, Andrés Casinello, déclare le 25 septembre 1985, dans le journal de droite *ABC*, à propos de la situation au Pays basque : « Deberíamos aplicar las leyes de la guerra. Prefiero el terrorismo a la alternativa KAS[[2]](#footnote-2) y la guerra a la independencia de *Euskadi* [Pays basque]. »[[3]](#footnote-3) Ainsi se trouve posé le cadre du rapport de l’État espagnol à l’organisation armée *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA), dans les premières années de la jeune démocratie espagnole. ETA a vu le jour en décembre 1958 et s’est faite connaître dès 1959 par des actions illégales de portée symbolique (déploiement du drapeau basque [*ikurriña*] alors interdit, distribution de tracts, graffitis) jusqu’à l’explosion de trois bombes artisanales au gouvernement civil de Gasteiz, à la rédaction du journal phalangiste Alerta à Santander et au commissariat de police d’Indautxu (Bilbao) en décembre 1959 (Casanova, 2007, p. 17).

À l’exception de brèves phases de discussions (1976-1977, 1999) puis de négociations (1989-1990, 2006), la stratégie de l’État espagnol à l’égard du groupe clandestin s’est concentrée sur une logique répressive massive. Celle-ci a connu de brusques phases d’accélération, que ce soit durant le régime de Franco ou pendant la période démocratique. L’intensification de la répression constitue-t-elle une réponse à des actions clandestines d’ETA, témoignant de la sorte d’une séquence action-répression-action ou bien répond-elle à une autre logique ? Est-elle l’outil le plus efficace d’anéantissement du « terrorisme » basque ou bien intervient-elle comme un vecteur de radicalisation de la contestation ?

L’étude de la répression policière de la contestation armée au Pays basque permet d’en saisir les effets aussi bien en régime autoritaire qu’en régime démocratique. Dans des pays autoritaires où la sphère de contestation démocratique est très limitée, certaines organisations recourent à la violence instrumentale (Bozarslan, 2004) mais également à la violence symbolique ou à des actions clandestines transgressives. L’émergence de formes de radicalisation a fait l’objet d’explications théoriques dans chacun de ces contextes. Le modèle tillyen[[4]](#footnote-4) a été convoqué hors du monde occidental pour expliquer les mobilisations en régimes autoritaires avec des succès limités (Bennani-Chraïbi et Fillieule, 2003). Certains travaux ont *a contrario* fait le choix de ne pas postuler une différence intrinsèque des effets de la répression étatique, policière et judiciaire, en situation dite autoritaire ou en situation dite démocratique (*EJTS*, n° 15, 2012).

Plus largement, l’interprétation de l’action politique par les sentiments d’injustice (*grievance*) et la théorie de la mobilisation des ressources divergent dans leurs prédictions sur les effets de la répression, tout de même que les recherches empiriques suggèrent des effets différents de cette dernière (Opp et Roehl, 1990). Quatre modèles explicatifs des interactions entre mobilisation sociale et répression ont été formalisés (Francisco, 1996, p. 1181-1182). L’hypothèse de la courbe en U-inversé suggère que la coercition réduit la contestation et que celle-ci accélère la coercition. L’hypothèse de l’instabilité veut que protestation et répression oscillent durant le temps de la mobilisation. Celle du contrecoup suggère qu’une coercition brutale accélère la protestation. Dans ce cas, la répression loin de dissuader la protestation a un effet de radicalisation et stimule le comportement prohibé (Opp, 1994, p. 103). Enfin, l’hypothèse de l’adaptation souligne que les manifestants modifient leurs actions pour échapper à la coercition. Plus finement l’étude des mouvements sociaux (Tarrow, 1994) décrit un cycle en quatre temps (création de nouvelles organisations, routinisation de l’action collective, satisfaction des demandes, désengagement du plus grand nombre associé à la radicalisation d’une minorité) permettant de situer l’émergence de groupes armés (Sommier, 2008, p. 27). Ces modèles explicatifs permettent-ils de saisir les phases d’ascension et de régression du groupe armé basque ainsi que les effets de la répression sur ce dernier ? Conservent-ils une pertinence, lorsque les revendications des clandestins s’inscrivent dans un « cadrage » de lutte pour la libération nationale ? L’un des intérêts de l’étude du conflit au Pays basque et des interactions entre l’État espagnol et ETA est de pouvoir appréhender les phénomènes dits de radicalisation dans un double contexte, celui d’une dictature *et* celui d’un régime démocratique.

Sur un second versant, l’étude des phases d’accélération de la répression permet d’envisager l’efficacité de cette dernière sur l’action clandestine. De façon inattendue, nous soulignerons l’effet de radicalisation, au sens d’un accroissement de la violence politique clandestine, de la répression policière, légale et illégale, lorsqu’elle intervient *seule*. Nous verrons notamment comment l’échec d’une répression policière exclusive conduit, d’une part, l’antiterrorisme espagnol à convoquer des moyens occultes tels que l’infiltration, la « guerre sale », le détournement des instruments répressifs à l’occasion du coup d’État du 23-F pour tenter de venir à bout d’ETA. Nous soulignerons, d’autre part, comment se construit la complémentarité des champs d’action de l’antiterrorisme face à l’échec d’une répression strictement policière. Celui-ci ouvre en effet la voie à ce qui deviendra une constante de la lutte antiterroriste espagnole contre le mouvement abertzale, laquelle se déploie sur plusieurs fronts à la fois légaux (juridiques, législatifs, policiers) et illégaux notamment para-policiers (Guibet Lafaye, 2022).

Afin d’envisager ces questions, nous exposerons dans un premier temps la méthodologie mise en œuvre dans cet article puis nous montrerons comment, à l’époque franquiste, la répression policière, pourtant massive, a constitué un facteur de radicalisation. Nous envisagerons ensuite comment ces pratiques, en contexte démocratique, ont eu le même effet, au moins jusqu’à la fin des années 1980, pour enfin esquisser les transformations de la politique antiterroriste espagnole face aux échecs qu’elle essuyait, lorsqu’elle n’avait recours qu’à la répression policière, dans ses volets légaux et illégaux.

## 1. Étudier les dynamiques de répression/radicalisation

### 1.1 La répression des mouvements sociaux, facteur de radicalisation ?

La littérature académique sur les mouvements sociaux a établi que les effets de la répression variaient en fonction des circonstances politiques sans nécessairement parvenir à élucider les raisons et mécanismes de ces variations (Sánchez-Cuenca, 2013, p. 393). De même, les études sur le terrorisme suggèrent que la répression étatique peut provoquer des réactions voire des contrecoups (Ross et Gurr, 1989). Néanmoins demeurent dans l’ombre les mécanismes en vertu desquels l’incitation à la mobilisation, nourrie par la répression, s’avère plus efficace que les effets de dissuasion. Les effets de la répression varient selon les lieux et les époques, selon qu’elle est spécifique ou indiscriminée, selon la façon dont elle est perçue par la population, dont les attitudes diffèrent à l’égard du pouvoir établi, et selon la façon dont elle est (re)cadrée par les groupes illégaux (Della Porta, 1995). Des événements de répression, particulièrement traumatisants et susceptibles d’avoir un pouvoir transformatif, ont une portée différente selon la socialisation politique antérieure des individus. Pour ceux dont la socialisation antécédente les a sensibilisés à une culture antisystème et antiautoritaire, la répression joue un rôle de confirmation de l’illégitimité du régime. Elle (re)mobilise les individus (Bosi, 2007). En revanche, pour des personnes qui ne sont pas familières de ce type de culture ou de sous-culture, la répression induit une « perte d’innocence » qui conduit à délégitimer le régime et révèle ce qui semble être une nature maligne. Elle justifie alors certaines micro-mobilisations individuelles dans des groupes armés. En ce sens, les mouvements sociaux sont fortement influencés par le comportement de leurs adversaires : un degré plus élevé de répression est généralement associé à un comportement radical du côté des opposants (Della Porta et Dieter Rucht, 1991). De même, certains groupes, émergent voire se créent dans le cours des interactions répétées avec l’État (Della Porta, 2013, p. 35). Les phénomènes de radicalisation, *i.e*. d’usage de la violence politique illégale, ne s’expliquent donc pas tant par des pré-conditions politiques que par les processus au sein desquels ils s’inscrivent.

La répression sera ici considérée comme un processus (c’est-à-dire comme une stratégie déployée dans telle ou telle direction, sur la base de l’anticipation des coups des adversaires comme des alliés). Au sein de ce processus, se jouent des événements répressifs, des « coups joués à un moment donné du temps » (Bennani-Chraïbi et Fillieule, 2012, p. 793). Nous accorderons un intérêt spécifique à certains de ces « coups joués », aux acmés répressives afin d’en déterminer les raisons et la portée en termes de radicalisation. Pour préciser ces effets, il convient de tenir compte de plusieurs variables telles que le niveau de répression, le degré d’engagement dans la protestation et le soutien populaire aux élites et aux opposants. Nous esquisseroons, dans ce qui suit, une étude des dynamiques de la violence politique afin d’en obtenir une compréhension plus globale, en nous centrant sur les effets des phases d’accélération de la répression. Nous développerons cette analyse à partir du cas particulier des dynamiques entre l’organisation clandestine ETA et les interactions répressives que lui oppose l’État espagnol, en partant de l’hypothèse selon laquelle la relation entre le terrorisme et le contre-terrorisme est non-récursive et stratégique, c’est-à-dire que le pouvoir politique et l’activisme clandestin réagissent aux actions des uns et des autres (Hoffman et Morrison-Taw, 1999).

Concernant ces deux acteurs, la littérature scientifique a proposé des analyses quantitatives de l’incidence des politiques répressives sur l’action armée d’ETA à partir de modèles multivariés. Néanmoins aucune n’a pu s’appuyer sur une base de données des arrestations des militants d’ETA, dans la mesure où il n’en existait aucune. En outre, l’effet de la répression a été saisi à partir des victimes commises par le groupe plutôt qu’à partir de l’ensemble des opérations menées par ce dernier. C’est sur cette double dimension que notre approche est originale et apporte un complément remarquable aux travaux publiés. Nous tiendrons toutefois compte de ces résultats pour les faire dialoguer avec nos conclusions.

Deux séries de travaux retiennent l’attention. D’une part, ceux de Barros (2003) et de Barros *et al.* (2006) : le premier appréhende les effets dissuasifs de mesures politiques et économiques sur les « incidents terroristes » à partir de séries chronologiques entre 1968 et 2000. Ces effets semblent mitigés et révèlent un décalage entre mesures politiques et diminution des actions du groupe clandestin. Barros *et al.* (2006) s’intéressent aux périodes d’interruption entre les attaques d’ETA, afin de clarifier les attentes de l’organisation. Les auteurs utilisent des spécifications paramétriques et semi-paramétriques du modèle de risque pour déterminer les covariables qui expliquent les opérations d’ETA et la dépendance sous-jacente à la durée. Des variables de « dissuasion » (arrestation, Ertzaintza[[5]](#footnote-5), GAL) ont été introduites. La principale conclusion est que les attaques d’ETA paraissent augmenter en été et diminuer sous l’effet d’autres variables, telles que la dissuasion, les gouvernements politiques répressifs, les activités terroristes successives, les meurtres et les accords politiques (Barros *et al*., 2006, p. 344). En l’occurrence, « la détention diminue le risque de -1,791, ce qui signifie qu’il s’agit de la politique de dissuasion la plus efficace, par rapport aux autres variables de dissuasion comme “Gal” et “Ertzainza”. » (Barros *et al*., 2006, p. 344) Cette conclusion demandera donc à être appréciée, non pas à partir des victimes causées par le groupe, mais à la lumière des actions qu’il a menées.

La seconde série de travaux a été réalisée par Sánchez-Cuenca (2009). Ce dernier a exploré l’effet sur les actions meurtrières d’ETA de variables indépendantes (les élections, l’activité anti-ETA des organisations d’extrême droite et des Groupes Antiterroristes de Libération (GAL), les arrestations policières et d’autres événements, tels que les referendums pour la Constitution et le Statut d’autonomie de Guernica). Plusieurs modèles ARIMA ont été exploités pour envisager la série chronologique des victimes faites par ETA entre 1968 et 2007. L’auteur souligne qu’« une variable fondamentale pour l’analyse des variations de la violence d’ETA est l’activité antiterroriste de l’État, c’est-à-dire le nombre d’arrestations effectuées par les forces de sécurité » (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 10) mais déplore que dans les années 2000 n’existe pas de « données de qualité » sur les arrestations[[6]](#footnote-6). À partir des données qui étaient les siennes, l’auteur a toutefois pu établir que « la violence d’État et la violence paramilitaire ont eu des effets ambivalents sur le mouvement » indépendantiste. Ainsi la guerre sale, c’est-à-dire le terrorisme d’État (voir infra 3., 4.1), menée par les GAL, organisée et contrôlée par le gouvernement socialiste de Felipe González, semble être sans effet sur le cycle de violence d’ETA et n’a pas non plus été une réaction à celle-ci[[7]](#footnote-7). Néanmoins la violence moins organisée de l’extrême droite entre 1978 et 1982 a eu un effet statistique sur les actions d’ETA. Donc, d’une part l’effet des GAL sur la diminution ou l’augmentation des actions d’ETA est difficile à mettre en évidence, contrairement aux conséquences des attentats perpétrés par l’extrême droite, dont l’auteur considère qu’ils « intervien[nen]t comme une réponse aux actions d’ETA mais tend[ent] aussi à accroître la violence de celle-ci. » (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 14) « ETA augmente le niveau de violence de ses attaques après que l’extrême droite a réalisé des actions meurtrières. Ainsi la violence de l’extrême droite visant ETA ne contribue pas à réduire les actions d’ETA, bien au contraire. En effet, elle semble plutôt provoquer une spirale de vengeance » (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 14), autrement dit un effet de radicalisation. « Tel n’est en revanche pas le cas avec les GAL que ce soit sur le court terme ou avec un décalage temporel. » (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 14)

### 1.2 Méthodologie

La présente analyse s’appuie sur deux bases de données originales. La première convoque les actions menées par ETA sur l’ensemble de ses soixante années d’existence. Elle a été constituée par C. Guibet Lafaye et P. Brochard (2020, 2021) et recense 3 095 actions entre 1959 et 2018, là où les bases de données s’appuyant sur les victimes faites par ETA comptent 837 occurrences de 1973 à 2003[[8]](#footnote-8). La seconde est issue d’une enquête menée auprès des acteurs du mouvement abertzale qui ont connu des phases d’incarcération à la suite d’un jugement, ayant mis en évidence un lien avec l’organisation clandestine et dont la présentation discursive est proposée dans Bustillo Kastrexana *et al*. (2020).

Au cours de son histoire, ETA a subi plusieurs vagues d’arrestations et d’incarcérations dont les raisons, motivations et fondements ont évolué au cours de l’histoire politique espagnole. Le graphique ci-dessous (Figure 1) permet de les appréhender[[9]](#footnote-9). La Figure 1 présente l’évolution des incarcérations de militants présumés d’ETA. Nous avons retenu ces incarcérations plutôt que des arrestations dans la mesure où bien souvent les personnes arrêtées sont relâchées en particulier lors de rafles d’envergure. En effet, les arrestations s’opèrent au-delà du cercle des personnes activement impliquées dans le groupe clandestin. Les données sur lesquelles nous nous appuyons permettent donc de mieux apprécier l’effet de la répression sur l’opérationnalité du collectif car les incarcérations concernent des personnes présentant une implication plus tangible au sein d’ETA.

Afin de privilégier l’analyse des effets de la répression policière – qui n’avait pu jusqu’alors être étudiée en détail faute de données disponibles – nous nous concentrerons sur les pics d’incarcérations de militants d’ETA. La raison en est double. Elle tient, d’une part, à la volonté d’étudier la réalité et les effets de la stratégie « action-répression-action » dont on a considéré qu’elle caractérisait le mode opératoire du collectif clandestin. Elle s’explique, d’autre part, par le choix d’analyser les effets de la répression policière en tant que telle. Or celle-ci, à partir des années 1990, s’inscrit dans un dispositif plus complexe dont elle n’est qu’une pièce parmi d’autres, le pouvoir judiciaire avec le juge Baltasar Garzón et la stratégie du « Tout est ETA » devenant la clef de voûte du dispositif antiterroriste.

Nous mettrons en outre en perspective ces données statistiques avec une enquête de sociologie qualitative sur la violence politique au Pays basque. Cette enquête s’est déroulée entre mars 2016 et juillet 2020 auprès de 70 militants impliqués dans des organisations clandestines (ETA, Iparretarrak, les Commandos autonomes anticapitalistes [CAA]), depuis les années 1960 jusqu’à l’autodissolution d’ETA en 2018. Ses principaux résultats ont été exposés dans Guibet Lafaye (2020).

Figure

Dynamique des interactions entre arrestations de militants d’ETA et actions clandestines[[10]](#footnote-10)



Les coefficients de corrélation de la Figure 1 permettent de dire que lorsque l’on fait *précéder* les actions par rapport aux incarcérations et que l’on décale les attentats et les incarcérations de deux ans, le coefficient baisse (0.44). En revanche, lorsque l’on fait précéder les incarcérations par rapport aux actions, le coefficient augmente (0.55). En première analyse et à la lumière des seuls coefficients de corrélation, les politiques répressives légales et illégales, incluant la torture et le terrorisme d’État, semblent avoir eu au Pays basque, un effet de radicalisation sur l’action politique clandestine violente.

## 2. La répression policière, facteur de radicalisation

Nous avons, en d’autres lieux, traité des phases et de l’histoire de l’interaction et de la dynamique répression-actions clandestines dans le conflit basque (Guibet Lafaye, 2022). Toutefois la Figure 1 demande également de porter attention aux temps forts de la logique répressive, en l’occurrence les années 1968, 1975, 1981, pour saisir ses effets sur les processus de radicalisation. En premier lieu, à quel moment et pourquoi le pouvoir décide-t-il de frapper plus fort et avec quels objectifs ? À quelle logique répond cette intensification de la répression ? « Frapper fort », est-ce arrêter des vagues numériquement considérables de militants ou tenter de décapiter l’organisation ? L’État espagnol s’est essayé à ses deux stratégies à des époques différentes de son histoire (franquisme, démocratie représentative), en mobilisant des moyens distincts (arrestations indiscriminées, torture, terrorisme d’État, coopération transfrontalière). En second lieu, ces accélérations répressives s’inscrivent-elles dans une logique de l’« action-répression-action », dont on a coutume de considérer qu’elle est structurante des modes idéologiques et opérationnels des groupes clandestins ? Les études exploitant des données agrégées sur des conflits politiques nationaux utilisent un modèle Action-Réaction (AR) qui produit des résultats contradictoires sur le lien entre répression et dissidence (Lichbach, 1987), au sens où la répression peut soit accroître, soit réduire la dissidence des groupes d’opposition. Quelle pertinence le modèle AR a-t-il dans le conflit étudié et à quels résultats conduit-il ? Dans le cas présent, peut-on affirmer que la répression massive a pour effet de décourager la masse des militants et de porter une minorité d’entre eux vers l’action illégale ? Quelle incidence ces « pics d’incarcérations » ont-ils sur les actions réalisées par le groupe et son éventuelle démobilisation ? Faut-il considérer, conformément à ce que la littérature suggère (voir supra Barros *et al*., 2006, p. 344 ; Sánchez-Cuenca, 2009, p. 10), que c’est la répression policière qui réduit l’activité clandestine d’ETA ? Doit-on conclure que c’est en « tapant fort », via la répression policière, qu’on parvient à annihiler la violence politique clandestine ? Il apparaît, de façon préliminaire, que bien qu’à certaines époques (années 1970, années 1980) les arrestations soient massives, l’incorporation dans les rangs d’ETA semble très peu faiblir, ce qui tend à remettre en question l’efficacité réelle de la répression policière, ne serait-ce qu’en termes de dissuasion. Afin de souligner les effets de radicalisation qu’elle induit, nous allons entrer dans le détail des événements caractérisant ces trois moments forts de la répression policière, légale et illégale.

### 2.1 La « guerre chaude contre ETA » : 1968

La première action d’éclat d’ETA a lieu le 18 juillet 1961. Elle visait à faire dérailler un train à Usurbil (Guipúzcoa) transportant des partisans de Franco vers San Sébastian, pour la célébration des 25 ans de la victoire de ce dernier durant la guerre civile. Bien que manquée, l’opération donne lieu à une répression sévère : près de 200 personnes sont arrêtées et torturées. Parmi elles, 29 sont emprisonnées et 7 jugées. Les condamnations prononcées par le Conseil de guerre du 20 octobre 1961 vont de 5 à 20 ans de prison[[11]](#footnote-11). Les premiers exilés, suivant en cela le chemin pris par Txillardegi et Jon Ozaeta, traversent la frontière vers la France. L’organisation est quasiment décimée mais une poignée d’individus déterminés parviennent à la reconstituer dans un contexte favorable aux luttes de libération. En effet, se tient en mai 1962, la première Assemblée d’ETA au couvent des Bénédictins de Belloc (Pyrénées-Atlantiques). Le groupe s’y définit comme un « mouvement révolutionnaire basque de libération nationale » plutôt que comme un parti. Puis, en août 1962, ETA fait exploser une bombe dans la résidence d’été de Franco, le Palacio de Aiete, à San Sébastian. Des dizaines de personnes sont arrêtées et torturées (Casanova, 2007, p. 22). Pourtant les clandestins se réunissent pour leur deuxième Assemblée en mars 1963 à Capbreton dans les Landes. Des graffitis, symboles d’ETA, apparaissent dans l’ensemble du Pays basque.

Le témoignage d’une militante historique du groupe, Amalia, permet de saisir la façon dont l’organisation s’est reconstituée après les premières arrestations des années 1960 qui étaient sur le point d’en avoir raison :

« Sur le chemin du retour, de Londres à Paris, nous avons rencontré des Basques qui vivaient là[[12]](#footnote-12). Ce fut une coïncidence. À Passy, les Basques se retrouvaient dans un bar… Ces trois garçons étaient trois évadés, trois réfugiés d’ETA. À cette époque, ETA était comme une toute petite chose. Mais elle avait déjà commencé à fonctionner… J’étais encore très jeune et je ne savais pas quelles pouvaient être les dimensions d’ETA, mais ces trois garçons étaient réfugiés là-bas. Et au lieu de rentrer chez nous, nous sommes restés quelques mois de plus à Paris, et cela nous a beaucoup appris, politiquement parlant […], sur la politique, sur l’économie, sur les dimensions qu’ils ont vues dans la lutte du peuple basque. Et puis j’avais déjà beaucoup réfléchi, et je me suis lancée dans le métier. Avec les trois qui étaient en exil, on a pensé à reconstruire ETA […], à revenir ici en *Euskal Herria* [au Pays basque], à commencer à chercher un peu, à faire venir des gens qui pourraient s’intéresser à nos idées… C’était comme reconstruire le peu d’ETA qui avait exister. Et […] je me suis engagée, […] j’ai signé un contrat à durée indéterminée dans cette société appelée ETA. Et toute ma vie, j’ai gardé ce contrat. […] À ce moment-là, beaucoup de gens qui avaient été à ETA ou à la naissance d’ETA ont été réunis… Nous sommes aussi de la naissance d’ETA… Beaucoup de gens qui étaient dispersés – certains se sont échappés –… et, petit à petit nous étions comme en train de reconstruire cette base, et ici à Getaria, c’était la fameuse Ve Assemblée[[13]](#footnote-13). Ensuite, tous les Etarras, les quelques uns d’entre nous qui étaient là, venaient parler. Des militants nous ont rejoints de différents endroits. C’était ma première phase à ETA. »[[14]](#footnote-14)

Bien que quasiment décimée par les arrestations après ses premières actions, ETA renaît de la volonté et des efforts de quelques militants dispersés et exilés. Sans revenir sur les méandres de sa reconstruction, considérons le premier moment répressif le plus significatif dans son histoire. Sur le plan des arrestations, l’année 1968 est l’occasion d’une répression sans pareille dans l’histoire d’ETA. 333 personnes sont incarcérées et bien plus arrêtées. Au début de l’année 1968, le chef de la police de Bilbao reconnaît que « nous avons déclaré une guerre chaude contre ETA ». Javier Etxebarrieta Ortiz, dit *Txabi Etxebarrieta* et membre historique d’ETA, répond à cette déclaration dans un manifeste publié en mars 1968, à l’occasion de l’*Aberri Eguna* (jour de la patrie). Ce cadre est posé lorsqu’intervient un événement inattendu, le 7 juin 1968 : un contrôle policier, au cours duquel le garde civil José Antonio Pardines Arcay est tué par Txabi Etxebarrieta. Une heure plus tard, c’est au tour de ce dernier d’être exécuté par la police à la périphérie de Tolosa à Benta Haundi[[15]](#footnote-15). Dans le n° 49 de *Zutik* (juillet 1968), le groupe dénonce les circonstances de cette mort[[16]](#footnote-16). Le témoignage d’Amalia permet de comprendre comment l’escalade de la violence se met en place à partir de cet événement fortuit :

« Il s’est passé quelque chose de décisif à ce moment-là, Txabi Etxebarrieta, celui qui m’a dit [quelques années auparavant], vous voulez [étudier] la révolution en quatorze volumes ou bien vous restez ici [au Pays basque] avec un fusil… ? Nous étions tous armés mais nous n’étions pas armés pour attaquer. Nous étions armés pour nous défendre. À un poste de contrôle [de police]… deux militants ont été arrêtés, l’un d’entre eux, Txabi Etxebarrieta, qui était un de nos idéologues, a été reconnu par le policier ; il l’a tué. Il… a vu qu’il allait lui tirer dessus, Txabi, c’est pour ça qu’il avait le pistolet, puis la Guardia Civil l’a tué. Alors, c’est là que ça a commencé, comme dans la vie… on fait un pas et commence un processus, non ? Et c’est là l’un des déclencheurs, qui a fait que nous avons commencé à utiliser l’arme. […] Puis, nous nous sommes réunis à nouveau. Bien qu’on y ait pensé avant, il a été décidé que l’un des plus grands tortionnaires de prisonniers basques… Certains de mes camarades disent que nous y avons pensé à ce moment-là. Non ! À ce moment-là, nous n’avons pas pensé immédiatement à tuer Manzanas. Parce que nous n’avions pas le temps, mais la décision a été prise de tuer Manzanas à San Sébastian et l’autre policier à Bilbao. On a tout organisé et ça a bien marché, sauf que celui de San Sébastian est parti en vacances. »

L’événement répressif suscite le processus de radicalisation et fait entrer le groupe clandestin dans un « cycle provocation-répression-violence » (Sommier, 2008, p. 60), comme ce fût le cas en Allemagne avec la mort de Benno Ohnesorg le 2 juin 1967[[17]](#footnote-17). La répression se voit alors utilisée comme une ressource politique à des fins de renforcement et d’extension du mouvement par la solidarité et l’indignation qu’elle suscite mais aussi, dans certains cas, à des fins de justification de la nécessité de construire l’organisation. Cependant l’« Operación Sagarra », menée par ETA le 2 août 1968 à Irún et visant à éliminer Melitón Manzanas, n’est pas seulement une réponse à la mort de Txabi Etxebarrieta. Elle a un sens intrinsèquement politique dans la mesure où M. Manzanas est le commissaire en chef de la Brigade politique et sociale de Guipúzcoa et tortionnaire notoire. Ce dernier est considéré par l’organisation comme le reflet du régime franquiste et de sa répression (voir *Gudari* nº 48 et le communiqué de presse d’ETA du 13 octobre 1968)[[18]](#footnote-18).

Cette année est marquée par un nombre record d’arrestations. Cette intensification de la répression s’inscrit dans le cadre de ce que le chef de la police de Bilbao reconnaît être, début 1968, une « déclaration de guerre chaude contre ETA »[[19]](#footnote-19). Parmi celles ayant été finalement incarcérées et dont le mois d’arrestation a pu être identifié, 95 l’ont été avant l’opération et 174 après[[20]](#footnote-20). S’y ajoutent 100 incarcérations au 1er semestre 1969. Ce sont plus largement des centaines de personnes qui sont arrêtées durant ces mois. Beaucoup d’entre elles sont torturées (Casanova, 2007, p. 64). Si dans la foulée de cette action, les forces de sécurité espagnoles (FSE) procèdent à des arrestations remarquables comme celle d’Arantza Arruti, responsable de l’*herrialde* (territoire) de Navarre, en novembre 1968, en revanche l’exécution de Manzanas a fait grossir les rangs d’ETA qui compte alors 600 militants (Casanova, 2007, p. 65). Entre 1966 et 1970, 102 personnes ont assumé des tâches de « liberados »[[21]](#footnote-21) (Pereira, 2001, p. 105). En août 1968, ETA procède encore à des actions d’approvisionnement de matériel et d’explosifs (Casanova, 2007, p. 64). Ainsi ce premier « coup répressif » illustre le fait que, dans des régimes autoritaires, la répression « influence le degré d’acceptation de la violence parmi les groupes de référence et, par conséquent, l’utilisation par ceux-ci de formes de violence plus létales et brutales » (Della Porta, 2013, p. 203). Dans le cas du conflit au Pays basque, elle suscite la radicalisation d’une frange importante de la population.

### 2.2 Se débarasser d’ETA : 1973-1975

Après la tentative de démantèlement de l’organisation en 1968, qui parvint quasiment à ses fins, la politique répressive antiterroriste se déploie de 1969 à 1974 selon un schéma « classique » conduisant à l’incarcération d’en moyenne 158 personnes par an. Faute de parvenir par ce biais à l’éradication du mouvement, le pouvoir franquiste tente une autre stratégie qui passe par la déclaration de l’état d’urgence. Une première phase intervient en décembre 1973 mais son acmé répressive a lieu en 1975 à une période où ETA ne mène que 17 actions et où ETA-militaire (ETA-m) est entrée, depuis le début de l’année jusqu’en mai 1975, dans une période de « trêve tactique » (Casanova, 2007, p. 111). Le 25 avril 1975, au lendemain de l’arrestation de Juán Miguel Goiburu, dit *Goierri*, reconnu pour avoir des responsabilités au sein d’ETA-politico-militaire (ETA-pm), l’état d’urgence est déclaré en Biscaye et en Guipúzcoa pour trois mois. Le bilan est spectaculaire : 4 625 personnes sont arrêtées[[22]](#footnote-22) et pour la plupart torturées ; 628 sont incarcérées (Casanova, 2007, p. 116)[[23]](#footnote-23). L’ensemble des peines prononcées se monte à 3 500 ans de prison (Casanova, 2007). Cette vague répressive culmine dans le second procès de Burgos qui se tient le 28 août 1975.

La mise en place de cet état d’exception s’explique, non seulement par la volonté d’éradiquer le groupe clandestin et de produire une démonstration de fermeté à un moment où le régime est fragilisé par la santé défaillante de Franco, mais également par le déploiement d’ETA sur le « front ouvrier »[[24]](#footnote-24). En effet, celle-ci vient en appui aux mouvements sociaux qui se multiplient alors et affirme une volonté de soulever les masses. Ces mois sont le théâtre d’une mobilisation sociale sans précédent, poussée et appuyée par le groupe armé. La répression contre l’organisation donne lieu à des grèves générales pour lesquelles la mobilisation est remarquable[[25]](#footnote-25). ETA apparaissant comme une menace grandissante, le régime prend des mesures exceptionnelles en déclarant l’état d’urgence. Celles-là semblent d’autant plus justifiées qu’ETA n’œuvre pas uniquement sur le front ouvrier mais aussi sur le front militaire, le groupe multipliant les actions ciblées contre les FSE. Au cours de l’année 1975, ETA mène 19 opérations dont dix visent les FSE. Ces dernières font dix victimes mortelles.

Ces mesures d’exception sont doublées de dispositifs d’exception plus discrets. Une deuxième stratégie, mise en place par les FSE, porte ses fruits et conduit à la quasi-annihilation d’ETA-pm. Elle s’appuie sur l’infiltration du policier, Miguel Lejarza Egia, dit *El Lobo*, auquel ETA-pm avait confié sa logistique. Cette stratégie permet, le 18 septembre 1975, de démanteler le commando Madrid d’ETA-pm et d’arrêter vingt militants, dont Iñaki Mujika Arregi, dit *Ezkerra* (Casanova, 2007, p. 117), figure phare d’ETA-pm. Le lendemain, le commando Barcelone d’ETA-pm est également défait. Fin 1975 et à la suite des opérations commanditées par *El Lobo*, ETA-pm n’a plus qu’un seul commando opérationnel (Casanova, 2007, p. 117). Des dizaines de militants ont été arrêtés et plusieurs centaines (80 % des militants) ont fui en Iparralde (Giacopucci, 1997, p. 58). Les données statistiques soulignent l’effet de cette infiltration puisque l’on compte 289 arrestations avant le démantèlement des commandos d’ETA-pm grâce à *El Lobo* sur une période de huit mois et demi et 374 après ce démantèlement, c’est-à-dire entre le 19 septembre et le 31 janvier, *i.e.* en trois mois et demi. Au total, l’opération *El Lobo* permet l’arrestation de 150 membres d’ETA-pm (Cavaterra, 2020, p. 106).

Au-delà de ces démantèlements immédiats, quels ont été les effets de cette politique répressive sur l’opérationnalité du groupe ? Le Tableau 1 permet de répondre à cette question.

Tableau

Actions clandestines menées par ETA entre 1976 et 1979

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Années | Périodes | Nb d’actions annuelles | Nombre d’actions |
| 1976 | 1er semestre  | 17 | 14 |
| 2nd semestre  | 3 |
| 1977 | 1er semestre  | 105 | **77** |
| 2nd semestre  | 28 |
| 1978 | 1er semestre  | **153** | 72 |
| 2nd semestre  | **81** |
| 1979 | 1er semestre  | **173** | **107** |
| 2nd semestre  | 66 |

S’il est manifeste que dans un premier temps l’opérationnalité du collectif est sévèrement ralentie, celle-ci repart de plus belle dans les années qui suivent pour atteindre en 1978-1979 une intensité inégalée. Il est incontestable qu’ETA-pm a été mise en difficulté par les démantèlements évoqués, toutefois la mort de Franco en décembre 1975 et la transition politique qui s’annonce expliquent également le ralentissement des actions clandestines durant l’année 1976. La VIIème Assemblée d’ETA-pm à Donapaleu (Saint-Palais, Basse Navarre) en septembre 1976 montre que le groupe parvient toujours à réunir une centaine de militants. Des facteurs méso-sociaux permettent aussi de comprendre la baisse des actions de l’année 1976 : dans les premiers mois de 1976, ETA-m suspend son activité dans l’attente des orientations prises par le gouvernement Suárez et l’alternative KAS est alors proposée comme un moyen de surmonter le conflit armé[[26]](#footnote-26).

On observe donc que « dans l’Espagne autoritaire de Franco […], la répression dure n’a généralement pas réussi – du moins à court terme – à démobiliser les protestataires » mais a plutôt contribué à « une radicalisation d’autant plus qu’elle allait de pair avec un soutien populaire croissant. » (Della Porta, 2013, p. 285) Plus cette répression policière massive est perçue comme indiscriminée et injuste, plus la solidarité de la population est grande ou, au moins, plus se note une tolérance à l’égard des groupes militants réprimés. Ce phénomène n’est pas propre à l’Espagne franquiste. On le retrouve avec le régime de Moubarak en Égypte et avec l’occupation israélienne en Palestine (Della Porta, 2013, p. 284). Le caractère massif et indiscriminé de la répression tend à nourrir un sentiment d’absence d’alternative. Celle-là est appréhendée comme la preuve de la nécessité de prendre les armes pour résister à un État autoritaire. Ainsi plus un régime fomente une politique d’exclusion, plus il nourrit des actions violentes : ceux qui s’y spécialisent prospèrent. Ces derniers sont vus, par une partie de la population, comme potentiellement plus efficaces que les politiciens modérés qui tendent à être perçus comme fâcheusement impuissants (Goodwin, 1997, p. 18).

Dans le contexte de la dictature franquiste et de la répression massive qu’elle nourrit, on ne peut donc faire coïncider l’émergence d’ETA avec la quatrième phase du cycle décrit par Tarrow (1993, 1994)[[27]](#footnote-27)). Le groupe s’est constitué en décembre 1958 dans un contexte d’étouffement de toutes formes de contestation. Dans ce régime autoritaire, l’action collective au Pays basque n’a nullement connu de « routinisation » et c’est précisément parce que les demandes du mouvement abertzale (patriote)[[28]](#footnote-28) n’ont pas trouvé de satisfaction que l’action clandestine s’est amplifiée. Dans ce contexte particulier de dictature puis de régime de transition, vécus depuis le Pays basque, il semble que la thèse de Tarrow relative à la radicalisation d’une minorité d’un mouvement protestataire ne se vérifie pas. L’interprétation à partir du « paradoxe autoritaire » (Accornero, 2013) semble en revanche plus pertinente.

Ce paradoxe désigne les « effets contradictoires de la répression par rapport aux contradictions des mécanismes répressifs eux-mêmes » (ibidem). En effet, « devenir militant dans un contexte autoritaire comporte des coûts beaucoup plus élevés que dans un régime démocratique » (Accornero, 2013, p. 111), qu’il s’agisse de la répression « directe » ou « indirecte ». La première caractérise le contrôle de la rue, la violence contre les manifestants, l’emprisonnement des dissidents, l’absence de garanties pour les détenus, la torture ou encore les punitions dans les prisons politiques. La seconde empêche les militants de l’opposition de trouver un travail, de poursuivre leurs études, d’avoir des relations sociales. Pourtant, ces formes de répression qui ont caractérisé l’interaction entre l’État espagnol et le mouvement abertzale n’ont pas fait reculer ce dernier.

### 2.3 « Action-répression-action » : un jeu de miroir déformé

Les « effets contradictoires de la répression » sont intériorisés voire théorisés dans la logique « action-répression-action ». Elle s’explicite à travers le schéma voulant que les manifestants (et les gouvernements) réagissent directement aux événements antécédents et « s’adaptent ensuite pour maximiser leurs gains potentiels et minimiser leurs risques. » (Francisco, 1996, p. 1181) Toutefois l’effectivité de cette dynamique, dans le cas des interactions entre les FSE et ETA, demande à être nuancée. Le décalage de deux ans que révèle la Figure 1[[29]](#footnote-29) entre les actions menées par ETA, notamment les plus spectaculaires (attentat contre Carrero Blanco, explosion au café Rolando), et les vagues répressives souligne la nécessité de complexifier l’interprétation de l’interaction et de la logique dans lesquelles organisation clandestine et pouvoir d’État se placent.

En premier lieu, le décalage entre les actions d’ETA et les phases répressives manifeste la différence de temporalité dans laquelle chacune des parties s’inscrit dans ce conflit asymétrique. Alors que les FSE déploient des stratégies exploitant le temps long – telles l’infiltration (voir 2.2) – ou le moyen terme, l’organisation armée exploite un temps plus immédiat – ce qui ne signifie pas que ses opérations ne sont pas préparées sur le moyen terme ni réfléchies (l’exemple emblématique étant l’attentat contre Carrero Blanco).

Ensuite la formule et la théorie de l’« action-répression-action » tendent à occulter la disproportion de moyens convoqués par les parties impliquées dans le conflit et à susciter une représentation déformée de la violence mise en œuvre. Sur le plan théorique, on considère que « plus le niveau de violence est élevé des deux côtés [État et organisations clandestines], plus les préférences en faveur des méthodes violentes sont intenses. » (De la Calle et Sánchez-Cuenca, 2006, p. 7) Sánchez-Cuenca (2009) estime que la première étape du développement stratégique d’ETA coïncide avec le régime franquiste (1959-1975) et repose sur une stratégie de l’action-répression-action[[30]](#footnote-30). Cette séquence serait caractéristique de ces années.

Ces thèses demandent toutefois à être nuancées du fait du décalage évident, pendant le franquisme, entre le « niveau de violence » du groupe armé et la répression du régime. En premier lieu, ce « niveau de violence » requiert d’être caractérisé finement. Faut-il tenir compte du nombre de morts causés ou bien de l’intensité des actions conduites ? D’autre part, s’observe un décalage quantitatif manifeste entre des actions *ponctuelles* du groupe armé et la répression massive qu’elles induisent. Le gouvernement de Franco a opté pour une « stratégie d’éradication » d’ETA, reflétée par le pic des arrestations de 1968 (N = 333) qui se poursuit en 1969 (N = 200), alors que le groupe a causé un mort et un blessé en 1968, réalisé dix actions et cinq opérations en 1969 sans faire alors de victime. La victime de 1968 est toutefois la figure « célèbre » de Melitón Manzanas (voir supra 2.1)[[31]](#footnote-31).

De même, l’attaque à la bombe du café Rolando, calle Correo à Madrid, le 13 septembre 1974, pourrait être un exemple de la séquence action-répression-action. Elle est conçue comme une réponse à l’exécution de Juan José Urcelay Imaz par la police, dans le quartier de Zorrotza à Bilbao, le 11 septembre (Casanova, 2007, p. 107). Le café Rolando est situé près de la Direction générale de la sécurité et d’un autre bâtiment de police. L’explosion tue 12 policiers[[32]](#footnote-32), et blesse 71 personnes dont le numéro deux de la police du renseignement espagnol. Bien qu’ETA se dissocie de l’action dans un communiqué du 15 septembre 1974 (Clark, 1984, p. 79)[[33]](#footnote-33), elle la défend implicitement (Casanova, 2007, p. 107). Cette action spectaculaire (très ciblée quoique tournant mal) s’inscrit dans une trame où les actions d’ETA sont peu nombreuses (N = 12 en 1974).

Pourtant l’opération a un retentissement très important en matière répressive. Le second semestre 1974 connaît 122 incarcérations. Le décalage quantitatif entre les actions menées par ETA et la réponse répressive immédiate pourrait se comprendre à partir du prisme de l’action-répression-action, quoique la séquence répressive soit absolument disproportionnée. L’impact des actions clandestines n’est pas tant quantitatif que stratégique et symbolique. Tel est précisément le cas en ces années 1970 où la puissance d’action d’ETA est réduite du fait du contexte très surveillé du franquisme mais où des actions spectaculaires comme l’exécution de Carrero Blanco (l’« Operación Ogro »[[34]](#footnote-34)) le 20 décembre 1973 instituent un rapport de force de premier ordre. Le nombre exceptionnel d’arrestations qui l’a suivi le confirme (N = 688).

Au cours des années 1960, ETA théorise le principe de la « spirale action-répression-action »[[35]](#footnote-35) qui s’appuie sur l’idée qu’

« à partir de la décade des années 1950, la violence exercée contre le peuple basque par les forces de répression espagnoles a été intégrée comme un autre élément du processus révolutionnaire basque. Les interdictions, les amendes, les personnes envoyées en exil, les tortures, les condamnations des tribunaux spéciaux, les contrôles massifs de la population, etc. permirent aux masses de prendre conscience de qui était leur ennemi » (*in* Letamendia, 1975).

La mise sur le premier plan de ce principe s’opère en mars 1967, au cours de la Seconde Partie de la Ve Assemblée d’ETA. Il y est adopté et approuvé officiellement. Zunbeltz en est le théoricien (voir son texte de 1967 *Hacia una estrategia revolucionaria vasca*). Ce principe avait déjà été esquissé lors de la IVe Assemblée d’ETA (juin-juillet 1965) par Zumalde « el Cabra », responsable de la branche militaire du groupe. Il se trouve réactualisé en 1974 avec la publication de *Fines y medios en la lucha de liberación nacional* de Zunbeltz. Sur le plan idéologique et de l’action révolutionnaire, la stratégie de l’« action-répression-action » signifie que

« la répression et l’action révolutionnaire grandissent ensemble et se conditionnent mutuellement. […] À partir de nouvelles conditions, les moyens de répression produisent de plus fortes actions révolutionnaires ; et comme les actions révolutionnaires sont, à leur tour, contestées avec des moyens de répression encore plus spectaculaires, s’opère un processus en spirale où l’activité révolutionnaire et la répression se propulsent à chaque fois à des niveaux plus élevés. C’est à l’État oppresseur que ce processus d’action-répression-action nuit le plus, c’est-à-dire à la classe dominante qui agit à travers lui. En effet, les moyens dont dispose un État pour réprimer les masses, quand bien même ils sont nombreux, demeurent limités » (Zunbeltz, 1969, p. 81 *et sqq*., cité *in* Letamendia, 1975, p. 311)[[36]](#footnote-36).

Cet extrait explique que la stratégie de l’action-répression-action soit aussi désignée par l’expression de « continuité répressive » par le groupe (voir communiqué d’ETA au peuple basque, 8 mars 1978 *in* Nuñez, 1993, tome V, p. 60)[[37]](#footnote-37). Néanmoins ce principe tactique s’inscrit dans une stratégie plus ambitieuse, celle adoptée lors de la Seconde Partie de la Ve Assemblée. Cette stratégie consiste en une lutte en quatre Fronts (culturel, économique, politique et militaire), opérant à partir de la méthode de la spirale action-répression-action, avec pour objectif la prise du pouvoir par le peuple basque (Letamendia, 1975, p. 322). Au-delà du principe de l’action-répression-action, la lutte armée (ou guérilla urbaine) intervient, pour le groupe, comme un outil de conscientisation de la population[[38]](#footnote-38) : « grâce à l’activité militaire – mais en réalité politique – d’ETA, le peuple basque, violement et récemment encore réprimé, s’est réveillé de sa léthargie » (*Resolución sobre la lucha armada*,document interne, 1972, *in* Ibarra, 1989, p. 86-87).

Ainsi F. Krutwig, idéologue du nationalisme basque, considère que « la violence peut être utilisée pour provoquer une large mobilisation populaire » (1963). De son point de vue, « la violence est la mieux utilisée lorsqu’elle survient comme un acte de protestation populaire contre une injustice spécifique commise par un gouvernement et lorsque les autorités tentent de calmer les protestataires ». Cette option stratégique se déduit de la prise en compte de plusieurs éléments : 1. en premier lieu, des combattants entraînés doivent intervenir afin de provoquer des dommages physiques au personnel gouvernemental ; 2. les autorités y répondront par une violence indiscriminée qui tendra à provoquer des troubles encore plus importants ; 3. davantage de protestation et de violence conduira à une répression accrue, selon le schéma « Action-Répression-Action » (Zirakzadeh, 1991, p. 161) ainsi qu’à l’éveil ou à une prise de conscience politique du peuple (Zumalde, 2004, p. 19)[[39]](#footnote-39).

ETA investit donc d’un sens théorique et parfois opérationnel la séquence action-répression-action, mais elle revêt une toute autre signification dans la perspective de l’antiterrorisme. La répression, visant un groupe social large et procédant de façon arbitraire, s’avère être à l’origine d’une logique de polarisation s’expliquant notamment du fait de l’impossibilité et de la difficulté d’un engagement légal en contexte autoritaire. Cette fermeture des possibles a pour effet que les individus se radicalisent ou, le plus souvent, se désengagent (Dorronsoro, 2008). La répression, quelle que soit ses formes, se trouve à l’origine d’un effet ambivalent, produisant à la fois démobilisation et radicalisation (Opp, 1994, p. 122 ; Dorronsoro, 2012) alors même qu’elle vise à démobiliser la société. Néanmoins dans le cas du Pays basque à l’époque franquiste (Guipúzcoa, Biscaye notamment ; voir Tableau 6), elle semble plutôt avoir stimulé une dynamique de radicalisation et pas simplement de mobilisation. L’interaction entre ETA et l’État espagnol, à cette époque, semble vérifier les conclusions des tenants des différentes versions de la théorie de la frustration, selon laquelle la répression tend plutôt à radicaliser les contestataires, là où la perspective de la mobilisation des ressources la juge plutôt dissuasive en raison d’un déséquilibre entre coûts, risques et avantages de l’action (Fillieule, 2012, p. 48). La pertinence de cette seconde perspective ne concerne pas même la plus large frange du mouvement, si l’on en croit l’intensité de l’engagement au sein de l’organisation clandestine[[40]](#footnote-40) et le soutien de la population en faveur d’une autonomie du Pays basque. En ce sens, le cas basque confirme le modèle de Lichbach (1987)[[41]](#footnote-41) qui a formalisé une énigme des données empiriques contradictoires, en l’occurrence le fait que le plus souvent, la coercition affaiblit avec succès la protestation mais occasionnellement renforce les dissidents (Rule, 1988, p. 267), comme dans le cas présent.

## 3. Exacerbation de la tension

### 3.1 La transition « démocratique » ou l’offensive anti-ETA : 1978-1982

Durant la période de la transition dite « démocratique », la concurrence pour le pouvoir est très intense. Celle-là coïncide avec l’élaboration de la nouvelle Constitution pour l’Espagne et d’un Statut d’autonomie pour le Pays basque, dans un cadre de concurrence électorale exacerbé. Elle se double, du côté abertzale, d’une activité armée intense (voir Tableau 2). Face à cette dernière, l’antiterrorisme déploie plusieurs stratégies passant d’abord par des arrestations massives. Celles-ci donnent lieu à 274 incarcérations annuelles en moyenne. Il s’appuie ensuite sur la violence politique paramilitaire, puis sur la pression exercée sur toute organisation abertzale (patriote), accusée par les institutions de l’État espagnol de soutenir le groupe armé. De 1978 à 1984, le nombre de prisonniers politiques condamnés à des peines de prison ferme est passé de 102 à 420 ; celui des détentions prolongées, de 261 à 1 879. Certains exemples sont éloquents, tels l’arrestation le 26 juin 1979 de la directrice du journal *Egin*, Mirentxu Purroy Ferrer, déjà incarcérée en décembre 1977 pour avoir publié un communiqué d’ETA (« El truco de la bandera ») dans la revue *Punto y Hora*[[42]](#footnote-42), ou celle, en septembre 1979, du secrétaire général du parti Action nationaliste basque (ANV) et d’un dirigeant du Parti Populaire pour la Révolution Socialiste (HASI) (Casanova, 2007, p. 176)[[43]](#footnote-43). Le parti politique Herri Batasuna (HB - Unité populaire[[44]](#footnote-44)) est particulièrement visé puisque, les 8-9 mai 1981, 25 personnalités en sont arrêtées en Navarre, 18 en Guipúzcoa, 9 en Biscaye, 11 en Araba[[45]](#footnote-45). Des arrestations de membres d’HB auront lieu jusqu’en 1994.

Tableau

Actions menées par ETA et arrestations de militants d’ETA entre 1978 et 1982

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Années | Périodes | Nb d’actions annuelles | Nb d’actions semestrielles | Nb d’arrestations annuelles[[46]](#footnote-46) | Nb d’arrestations semestrielles |
| 1978 | 1er semestre | 153 | 72 | 211 | 99 |
| 2nd semestre | 81 | 112 |
| 1979 | 1er semestre | **173** | **107** | **256** | **143** |
| 2nd semestre | 66 | 100 |
| 1980 | 1er semestre | 153 | 70 | **288** | 127 |
| 2nd semestre | 83 | **148** |
| 1981 | 1er semestre | 144 | **94** | **361** | **213** |
| 2nd semestre | 50 | **139** |
| 1982 | 1er semestre | **224** | **92** | **255** | **185** |
| 2nd semestre | **132** | 49 |

La stratégie répressive se déploie donc sur plusieurs fronts, aussi bien légaux qu’illégaux, caractéristiques de cette période de transition politique. Elle marque une inflexion eu égard à l’antiterrorisme, principalement policier, du régime autoritaire précédent. Les moyens institutionnels convoqués consistent en adaptations législatives autorisant une extension de la répression. Ainsi immédiatement après le vote de la nouvelle Constitution par le Congrès le 21 juillet 1978[[47]](#footnote-47), ce dernier approuve le 27 juillet une nouvelle loi antiterroriste qui facilite la répression policière[[48]](#footnote-48). La loi 56/1978 « de mesures spéciales relatives aux infractions terroristes commises par des groupes armés », publiée le 4 décembre 1978, entre en vigueur le 8 décembre[[49]](#footnote-49). L’application de la loi antiterroriste conduit à l’arrestation de 2 140 personnes, c’est-à-dire quatre fois plus qu’en 1979. Nous verrons que la promulgation de la loi organique 4/1981 permet que, dans les douze mois qui ont suivi le coup d’État du 23-F, 7 000 arrestations soient effectuées au Pays basque, dont 800 en vertu de la loi antiterroriste (Casanova, 2007, p. 205).

La transition démocratique constitue donc une période de consolidation de la législation antiterroriste, au cours de laquelle l’État espagnol se donne les moyens juridiques et répressifs de lutter contre les oppositions armées. Plusieurs lois sont adoptées, la première étant le décret-loi 2/1976[[50]](#footnote-50) du 18 février, révisant le décret-loi 10/75 du 26 août 1975 ; puis les lois 56/1978 du 4 décembre 1978 relative à des mesures spéciales en relation avec les délits de terrorisme commis par des groupes armés[[51]](#footnote-51) et 82/1978 du 28 décembre 1978 qui modifie le code pénal en matière de terrorisme et transforme les délits de terrorisme en délits de droit commun. Suivent le décret-loi royal 3/1979 du 26 janvier et le décret royal 3/1979 sur la sécurité citoyenne[[52]](#footnote-52), qui amplifie les mesures susceptibles d’être prises dans le domaine, en pénalisant tous les actes d’apologie et de préparation de délits reconnus comme terroristes[[53]](#footnote-53). Vient enfin la loi organique 2/1981 du 4 mai pour la défense de la démocratie[[54]](#footnote-54). Le cœur du dispositif juridique espagnol de lutte contre le terrorisme se voit donc constitué au cours des premières années de la démocratie espagnole. De la sorte et « lors de la période de transition, le terrorisme a été soustrait à la juridiction militaire et intégré au nouveau Code pénal. » (Guittet, 2010, p. 76)[[55]](#footnote-55)

Ce dispositif législatif se double, à partir des années 1980, d’une nouvelle stratégie répressive consistant à couper ETA de tous les mouvements sociaux et à criminaliser la gauche abertzale. Elle présente d’abord un volet militaire de renforcement de la contrainte sur le territoire basque. Ainsi le général José Antonio Sáenz de Santamaría est nommé, le 1er février 1980, délégué spécial au Pays basque, avec les pleins pouvoirs de police (Casanova, 2007, p. 183). Il fut l’un des principaux responsables des FSE durant le franquisme (comme chef d’État-Major de la Garde civile) et exerça jusqu’en 1997 au sein des FSE[[56]](#footnote-56). À partir du 6 février 1980 se déploient au Pays basque de nouvelles forces spéciales de police, l’Unité Antiterroriste Rurale (UAR) de la Garde civile, unité ayant des fonctions d’occupation militaire dans les zones rurales[[57]](#footnote-57), et les Groupes d’Opérations Spéciales (GEO), groupe d’assaut de la police nationale. Des véhicules blindés sont envoyés au Pays basque pour patrouiller dans les rues et sur les autoroutes. Cette « occupation » s’illustre encore dans l’institution de Lemoiz, désignée pour accueillir une centrale nucléaire, en « zone de sécurité militaire » en 1981 par le lieutenant-colonel de l’armée Tejero, celui-là même qui fut à l’origine du coup d’État manqué du 23-F. Plus largement, les années 1981-1982 se distinguent par un approfondissement de la politique antiterroriste espagnole avec la création de deux commandements : le MULA (Commandement unifié de la lutte antiterroriste - *Mando Unificado de la Lucha Antiterrorista*) et le MULC (Commandement unique de lutte contre le terrorisme - *Mando Único para la Lucha Contraterrorista*) à la suite d’un accord entre le roi Juan Carlos I et le chef de l’armée espagnole. Parallèlement, la loi organique 4/1981 sur les états d’alarme, d’urgence et de siège entre en vigueur le 6 juin 1981, quelques mois après le coup d’État[[58]](#footnote-58).

Le deuxième volet de cette stratégie antiterroriste passe par le déploiement d’une violence politique illégale. Une fois votés la nouvelle Constitution et le Statut d’autonomie du Pays basque et de la Catalogne et décrétée une extension des pouvoirs policiers de lutte contre le terrorisme, se met en place une stratégie de « terrorisme d’État ». Cette complémentarité des dispositifs est une constante de la lutte antiterroriste de l’État espagnol, qu’ils soient légaux (juridiques, législatifs, policiers) et illégaux notamment para-policiers. Le volet de violence clandestine étatique s’initie avec l’assassinat d’*Argala* en décembre 1978[[59]](#footnote-59) qui ouvre la « guerre du nord », mise en place par Madrid. Elle implique l’Anti-Terrorisme ETA (ATE), *l’Alianza Apostólica Anticomunista* (AAA) ou Triple A, l’*Acción Nacional Española* (ANE), le Bataillon Basque Espagnol (BVE), les *Grupos Armados Españoles* (GAE) ainsi que la Garde civile et la police espagnoles. Il s’agit bien de « terroriser » la population, en ayant recours à des pratiques infra-légales perpétrées par des groupes para-policiers. Dès la fin de l’année 1979, des viols sont commis sur des femmes basques dont les auteurs sont soit les forces de l’ordre soit des groupes paramilitaires (Casanova, 2007, p. 182 ; *Deia*, 15/01/1980 ; *Egin*, 15/01/1980). La pratique se poursuit dans les années suivantes[[60]](#footnote-60). Des adolescentes sont enlevées par la Garde civile. Sont également visés des représentants et sympathisants d’HB qui, dans certains cas, sont assassinés. Les groupes paramilitaires sont à l’origine d’attaques indiscriminées contre la population basque[[61]](#footnote-61).

Concernant cette violence clandestine étatique, autrement nommée guerre sale, on peut distinguer deux périodes. De 1978 à 1980, alors que l’Unión del Centro Democrático est au pouvoir, des membres apparemment incontrôlés des forces de sécurité, qui se sont donnés pour nom *Batallón Vasco Español* et Triple À, ont commis dix meurtres. On parle alors de complots de groupes d’extrême droite et des FSE, sous diverses bannières, pour attaquer des membres d’ETA ou des personnes liées au mouvement abertzale. Dans ce contexte, 34 personnes auraient été tuées entre 1975 et 1982 (Sánchez-Cuenca et Aguilar, 2009). De 1983 à 1987, sous le gouvernement socialiste, les nouveaux *Grupos Antiterroristas de Liberación* (GAL - Groupes antiterroristes de libération) ont commis 28 homicides de plus, ce qui a conduit à l’incarcération de plusieurs policiers et politiciens, dont un ancien ministre de l’Intérieur (Domínguez Iribarren, 1999). Les GAL ont ainsi opéré entre 1983 et 1987, tuant 28 personnes, dont beaucoup n’avaient aucune relation avec ETA (Woodworth, 2001). Au total 61 décès peuvent être attribués au terrorisme anti-ETA.

Cette violence paramilitaire, dont il sera rapidement établi qu’elle est liée au gouvernement espagnol, participe de la radicalisation des groupes clandestins basques[[62]](#footnote-62). En la matière, plusieurs hypothèses ont été formulées : d’une part, les policiers et les politiciens responsables de ces dispositifs ont pu penser que la campagne violente illégale freinerait ETA, l’obligeant à être beaucoup plus prudente dans son refuge français. On a également considéré, d’autre part, que la violence paramilitaire a fourni de nouveaux arguments à ETA, lorsque sa légitimité sociale était en crise (Reinares, 1998)[[63]](#footnote-63). Pourtant, l’étude des mouvements sociaux a montré que si la répression a un effet globalement décourageant sur la masse des militants, il est contrebalancé par la « radicalisation » d’une minorité d’entre eux. Se vérifie plutôt ici la thèse d’une intensification de l’affrontement. Face à l’escalade de la violence policière (voir infra 4.1) et illégale de l’État, « la violence [clandestine] se développe en réaction à une répression dure et aveugle, considérée par les opposants comme brutale et profondément injuste. Dans les processus d’interactions réciproques, la violence et la “contre-violence” se répondent, s’entretiennent réciproquement. » (Della Porta, 2013, p. 30) La radicalisation est d’autant plus probable que des éléments culturels sont historiquement enracinés et surdéterminent la façon dont sont traités les opposants par des autorités, privilégiant des stratégies exclusives (Della Porta et Diani, 1999)[[64]](#footnote-64). Au sentiment d’injustice, s’associe la perception d’une incohérence de la part du gouvernement qui a pour effet, dans le cadre du conflit, d’accroître les activités violentes, conformément à la troisième hypothèse du modèle de l’acteur rationnel (RA) élaboré par Lichbach (1987)[[65]](#footnote-65). Les interactions entre organisations gouvernementales et non-gouvernementales s’inscrivent ainsi dans une logique d’action-répression-action qui exacerbe la tension.

Une nouvelle fois, on peinerait à considérer que le passage à l’action d’ETA coïncide avec la fin d’un cycle répondant à « la routinisation de l’action collective, [à] la satisfaction au moins partielle des demandes, [au] désengagement du plus grand nombre qui s’accompagne de la radicalisation d’une minorité. » (Sommier, 2008, p. 27[[66]](#footnote-66)) On peut difficilement considérer que le mouvement abertzale soit alors « en phase descendante du cycle de protestation », laissant apparaître les groupes radicaux[[67]](#footnote-67). En effet, la force du mouvement abertzale s’exprime dans ses résultats aux élections dans la Communauté autonome : le nombre de voix recueillies par *Herri* *Batasuna* (HB), *Eusko Alkartasuna* (EA), *Euskadiko Ezkerra* (EE) est de 505 498 aux élections du Parlement basque de 1986, ce qui, en pourcentage, représente respectivement 17,47 ; 15,84 et 10,88 %[[68]](#footnote-68). Ce score est confirmé aux élections des Juntas Générales (assemblées générales) de 1987 où le total des voix pour les trois formations est de 381 218, ce qui représente environ 38 % des suffrages[[69]](#footnote-69). Contrairement à la thèse de l’émergence de la radicalité au terme d’un cycle en quatre temps, la radicalisation, qu’illustre le nombre d’attaques perpétrées par ETA (voir Tableau 3), serait à mettre au compte du terrorisme d’État et de l’« échec constitutionnel » plutôt qu’à l’essoufflement du mouvement social sous le coup de la répression[[70]](#footnote-70).

Tableau

Actions d’ETA entre 1981 et 1986 et arrestations de ses militants

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Années | Périodes | Nb d’actions annuelles | Nb d’actions semestrielles | Nb d’arrestations annuelles[[71]](#footnote-71) | Nb d’arrestations semestrielles |
| 1981 | 1er semestre | **144** | **94** | **361** | **213** |
| 2nd semestre | 50 | **139** |
| 1982 | 1er semestre | **224** | **92** | **255** | **185** |
| 2nd semestre | **132** | 49 |
| 1983 | 1er semestre | **142** | 42 | 110 | 70 |
| 2nd semestre | **100** | 39 |
| 1984 | 1er semestre | **176** | **89** | **232** | **117** |
| 2nd semestre | **87** | **112** |
| 1985 | 1er semestre | **146** | **104** | 96 | 33 |
| 2nd semestre | 42 | 66 |
| 1986 | 1er semestre | 139 | 63 | 157 | 79 |
| 2nd semestre | 76 | 76 |

Le cas de la guerre sale menée contre ETA durant ces années induit, en effet, une configuration spécifique. L’analyse statistique dissuade de surévaluer l’effet dissuasif de la répression sur le mouvement social et la radicalisation de la contestation. Qu’elle s’appuie sur les victimes (Sánchez-Cuenca, 2009) ou sur les actions menées – comme nous le faisons –, elle met en évidence une corrélation entre chaque meurtre du BVE, de la Triple A qui, deux ans plus tard, semble produire un meurtre de plus commis par ETA (Martínez-Herrera, 2002, p. 29). De même, nous constatons un « décalage » temporel comparable entre les incarcérations de membres d’ETA et leurs actions. Cependant et concernant les victimes, cet « effet » doit être nuancé. Une analyse plus précise est requise afin de déterminer le rapport de causalité entre les actions des groupes illégaux et pour comprendre lequel des deux réagit aux actions de l’autre (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 13).

Alors que les actions des GAL semblent ne pas avoir d’incidence directe sur les opérations d’ETA, tel n’est pas le cas des attentats menés par l’extrême droite. La guerre sale perpétrée par les GAL, organisée et contrôlée par le gouvernement socialiste de Felipe González (Guittet, 2000), paraît ne pas avoir d’effet sur le cycle de la violence d’ETA, *en termes de victimes*[[72]](#footnote-72). En revanche, la violence moins organisée et plus spontanée de l’extrême droite entre 1978 et 1982 semble avoir eu un effet statistique sur les victimes d’ETA : l’accroissement des actions meurtrières de l’extrême droite est corrélé à la recrudescence de la violence d’ETA. Les actions conduites par l’extrême droite pour neutraliser ETA ne contribuent donc pas à réduire ses agissements, bien au contraire. Au cours de cette première période, « le terrorisme d’État semble avoir provoqué encore plus de violence de la part d’ETA » (Martínez-Herrera, 2002, p. 40), ce qui explique que l’on ait pu parlé d’un renforcement de sa tendance antirépressive, pendant les premières années de la transition vers la démocratie (Ibarra, 1994 ; Letamendia, 1994), essentiellement du fait de l’utilisation de moyens illégaux par les FSE (Garde civile et police nationale) et d’une politique anti-terroriste inefficace.

En revanche, l’étude statistique de la seconde période de la guerre sale [après 1982] et de l’action des GAL ne permet pas d’aboutir à de semblables conclusions, que ce soit sur le court terme ou avec un décalage temporel lorsque l’action d’ETA est appréhendée à partir de ses victimes (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 14). Il faut se tourner vers des facteurs macro- et méso-sociaux pour expliquer la poursuite de la lutte armée par certaines organisations illégales dans une logique d’interaction réciproque. Ainsi l’attention aux actions d’ETA et aux arrestations de ses militants – dont Sánchez-Cuenca déplorait l’absence à son époque – plutôt qu’à ses seules victimes conduit à des conclusions sensiblement différentes. Elle remet en question le fait que, dans ces années, « une variable fondamentale pour l’analyse des variations de l’activité clandestine d’ETA réside dans l’antiterroriste légal de l’État, c’est-à-dire le nombre d’arrestations effectuées par les forces de sécurité » (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 10)[[73]](#footnote-73).

En effet, les arrestations massives de ces années (N = 274 en moyenne annuelle entre 1978 et 1982) semblent corrélées à une très forte intensité opérationnelle et militaire d’ETA (voir Tableau 3)[[74]](#footnote-74). Si cette corrélation vérifie partiellement la thèse de l’action-répression-action, l’enjeu du rapport de force est à chercher ailleurs, en l’occurrence dans la concurrence pour le pouvoir et l’autonomie dans un contexte où se rebattent les cartes politiques sur le plan institutionnel. On le perçoit notamment dans le score d’HB aux élections municipales du 3 avril 1979. Le parti apparaît alors comme la seconde force politique indépendantiste après le Parti nationaliste basque (PNV) avec 15,55 % des suffrages exprimés. L’enjeu pour la gauche abertzale est l’autonomie institutionnelle du Pays basque et la transformation radicale des institutions de l’État espagnol autorisant la satisfaction de l’alternative KAS. En effet, celle-ci se voit redéfinie le 30 janvier 1978 autour de cinq points : amnistie pour tous les prisonniers politiques basques en Espagne ; légalisation de tous les partis politiques y compris indépendantistes ; expulsion du Pays basque des forces policières et militaires de l’État espagnol ; amélioration des conditions de vie et de travail des classes populaires, et satisfaction immédiate des revendications en matière socio-économique, exprimées par leurs organismes représentatifs ; institution d’un Statut d’Autonomie accru[[75]](#footnote-75). Cette concurrence pour le pouvoir est manifeste dans l’interdiction faite le 4 octobre 1979 à HB, dont le succès aux élections municipales d’avril a été remarquable, d’utiliser les créneaux télévisés pour la campagne sur le Statut d’Autonomie du Pays basque (Casanova, 2007, p. 176). Elle se lit également dans la réponse répressive opposée aux mobilisations sociales, très intenses durant cette période, qu’il soit question de l’opposition à la centrale de Lemoiz ou des grèves générales qui se succèdent au Pays basque.

Le recours à la violence comme outil de pression et moyen de négociation correspond à un moment très précis de l’histoire et de l’évolution d’ETA, en l’occurrence les années 1978 où ETA-m a fait le choix d’une stratégie offensive à finalité politique : dans un communiqué au peuple basque, ETA s’avoue décidée à se battre jusqu’à ce que les cinq points de l’Alternative KAS soient réalisés, tout en soulignant sa volonté d’arrêter l’effusion de sang. L’intensification des actions militaires vise à obliger le gouvernement à s’asseoir à la table des négociations et à prendre en considération l’alternative KAS. Elle consiste également à envoyer un signal au gouvernement et à la population montrant que la répression policière n’arrêtera jamais le mouvement. Nicolas, né en 1963 et interrogé dans le cadre de notre enquête, l’exprime avec lucidité :

« La lutte armée ne peut pas gagner en Espagne. On n’est pas au Venezuela, on n’est pas dans la jungle, on n’est pas à Cuba dans les années 50. La lutte armée, en ville en plus, ne peut jamais gagner un État. La lutte armée, ça ne sert jamais qu’à *attendre* qu’il y ait les conditions pour autre chose. Les conditions, c’est la population, la conscientisation de la population. La population doit prendre le relais. La lutte armée ne peut rien gagner d’elle-même, dans le contexte où je parle. […] Pour nous, on n’a jamais été tarés au point de dire : on va gagner, on va les plier parce qu’on leur tue trois généraux et deux capitaines. Ça nous faisait mal au cœur de voir les images à la télévision quand il y a des gardes civiles morts. Les autorités, ils venaient, ils leur mettaient une médaille dans la caisse. Et après ils allaient tous bouffer ensemble. Mais c’est le pauvre andalou qui est venu en tant que garde civile parce qu’il crevait la dalle chez lui et ils vont le remplacer par un autre. »[[76]](#footnote-76)

### 3.2 L’instrumentalisatin du 23-F (1981)

Dans ce contexte politique de transition, le pic des arrestations de 1981 se présente comme un phénomène, à première vue, difficilement compréhensible (Tableau 2, Tableau 3). Il s’inscrit certes dans le temps long d’une politique antiterroriste assez sévère puisque les années 1978-1982 totalisent à elles seules 1 371 incarcérations (Tableau 1, Tableau 2)[[77]](#footnote-77). 1981 « est l’année où le nombre d’arrestations est le plus élevé de toute la période : selon les chiffres du ministère de l’Intérieur, 714 personnes ont été arrêtées, contre une moyenne annuelle de 222 (1981 représente à elle seule près de 9 % du total des arrestations). » (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 21) Non seulement 25 personnalités politiques d’HB sont arrêtées (voir supra 3.1) mais dans les douze mois (1981-1982) qui ont suivi le coup d’État, 7 000 arrestations ont été effectuées au Pays basque, dont 800 en vertu de la loi antiterroriste (Casanova, 2007, p. 205). Pour l’année 1981, nous comptabilisons 51 incarcérations avant le 23-F, 300 après et 9 dont le mois n’a pu être identifié[[78]](#footnote-78).

On peut s’étonner de cette offensive contre ETA. Barros *et al*. (2006) ont proposé de lier ce phénomène au coup d’État du 23 février 1981 (dit 23-F). Cette hypothèse a été récusée par Sánchez-Cuenca (2009, p. 20-21)[[79]](#footnote-79). Ce dernier souligne par exemple qu’il n’est fait mention de la crainte du coup d’État dans aucun des documents internes d’ETA de l’époque. De même, l’année 1981 est marquée par des discussions entre le gouvernement de transition et ETA-pm puis par la proclamation d’une trêve par ETA-pm à la suite du coup d’État. En avril 1981 s’ouvrent des pourparlers officiels au sujet d’ETA-pm entre la direction d’EIA (*Euskao Iraultzale Alderdia* - Parti Révolutionnaire Basque), notamment Juan María Bandrés et Mario Onaindia, et le ministre de l’Intérieur Juán José Rosón. Le principal sujet de discussion concerne l’établissement de listes de militants susceptibles de bénéficier de mesures de grâce individuelles (Casanova, 2007, p. 196). Est-ce à dire que la répression précédemment évoquée s’abat principalement sur ETA-m ? On peut estimer que tel est le cas puisque le 28 mai 1981, ETA-pm annonce la fin de ses actions armées. Cette très forte répression explique-t-elle qu’entre mi-juillet et octobre 1981 ETA-m fasse une parenthèse dans ses actions armées ? S’agit-il plutôt d’un repli stratégique ou de difficultés logistiques ? Sánchez-Cuenca privilégie la première hypothèse, en délaissant celle du coup d’État manqué du 23-F. Pourtant la chute des attaques en 1981 semble liée au nombre très important d’arrestations évoqué.

En effet, le coup d’État du 23-F contribue à la mise en place d’une politique antiterroriste dont la portée dépasse très largement l’origine politique et opérationnelle de ce dernier. La tentative de coup d’État a été matériellement menée par le *Frente de la Juventud* (FJ), formation d’extrême droite (Casals i Meseguer, 2009, p. 35). Ce jour de l’investiture de Leopoldo Calvo-Sotelo (candidat désigné par le roi Juan Carlos I) qui succédait alors à Adolfo Suarez, des gardes civils menés par le lieutenant-colonel franquiste Antonio Tejero envahissent le palais de Las Cortes à Madrid (l’Assemblée nationale). Au même moment, le capitaine Jaime Milans Del Bosch occupe militairement la ville de Valence avec des chars. Il y déclare l’état d’urgence et un gouvernement provisoire est formé. L’objectif est la mise en place d’un régime de type militaire et franquiste.

Cependant l’opération ne dure pas plus de 24 heures. Antonio Tejero libère, après quelques heures, les députés qu’il a pris en otage et négocie sa reddition. Cependant les conséquences, en matière antiterroriste, de ce coup d’État avorté sont d’ampleur. Il permet l’extension de cette législation (Casanova, 2007, p. 192). D’une part, le MULC est renforcé, à la suite d’un accord entre Juan Carlos et le chef de l’armée espagnole. L’armée y prend plus de place. Le MULC rassemble tous les secteurs de la lutte anti-ETA[[80]](#footnote-80). Le commissaire franquiste Manuel Ballesteros, impliqué dans de nombreux cas de torture et de guerre sale, en prend la direction. Le MULA est également créé (voir supra 3.1). Sont aussi votés le décret-loi royal 3/1979 du 26 janvier sur la protection de la sécurité citoyenne, puis adoptée la organique 4/1981 sur les états d’alarme, d’urgence et de siège. En mars 1981, José Luis Fernández Dopico, ancien officier franquiste, est nommé directeur des forces de police. L’armée reçoit la mission d’opérer au Pays basque pour la surveillance des frontières (Casanova, 2007, p. 192). Des compagnies d’opérations spéciales sont déployées dans les zones montagneuses de la frontière tandis que sept patrouilleurs sont chargés de surveiller les côtes[[81]](#footnote-81).

Ce dispositif sera encore consolidé avec la mise en service le 26 octobre 1982 de la Police Autonome Basque (*Ertzaintza*), en application du Statut d’Autonomie du Pays basque adopté en 1979[[82]](#footnote-82). L’*Ertzaintza* intervient en collaboration étroite avec la Garde civile et participe à la politique antiterroriste. Elle possède ses propres groupes d’intervention, les « Benozi Berezi Taldea » (Corps Spéciaux de Sécurité - CSE) et sa propre unité de neutralisation et de désamorçage (*Unidad de Desactivación de Explosivos* - UEDE). Bien que la politique antiterroriste soit principalement dévolue à la Garde civile et aux FSE, « l’entrée en lice de l’*Ertzaintza* modifie les conditions générales de la lutte policière. Basque, ce corps de police autonome, après avoir été regardé avec méfiance par l’opinion espagnole, est entré franchement dans la lutte contre ETA » (Hermant, 1992). Cette évolution a permis une série de coups durs contre cette dernière et son infrastructure (Hermant, 1992).

L’antiterrorisme se déploie, d’autre part, dans la formalisation d’une politique de coopération transfrontalière au cours des années 1981-1982. La stratégie espagnole est à la fois nationale, régionale (avec le plan ZEN comme nous le verrons ultérieurement, 4.1) et internationale. Dès le 29 octobre 1981 la proposition de Calvo-Sotelo de demander l’entrée de l’Espagne dans l’OTAN est approuvée par le Congrès espagnol[[83]](#footnote-83). Il s’agit d’une étape fondamentale dans la coopération internationale contre le « terrorisme basque » (voir infra 4.2). Le 30 mai 1982, l’adhésion de l’Espagne à l’OTAN est officialisée.

Au-delà de ces dispositifs dont les effets s’appréhendent sur le moyen et le long termes, le coup d’État fomenté par l’extrême droite a un effet décisif sur la répression de l’activisme basque et de la gauche abertzale. Cette répression constitue-t-elle une « réponse » aux actions d’ETA de l’année 1980, conformément à la thèse de l’action-répression-action ou s’inscrit-elle dans une logique distincte ? Sur le plan statistique, les actions du groupe sont surtout importantes en 1978-1979, avec respectivement 153 et 173 opérations réalisées (Tableau 1). Celles-ci coïncident principalement avec des attaques contre les FSE, contre des intérêts français ou des infrastructures stratégiques sur le plan économique. Cette ligne stratégique perdure en 1980, où ETA fait un grand nombre de victimes parmi les FSE[[84]](#footnote-84). On note donc un décalage temporel manifeste entre l’opérationnalité d’ETA, engagée s’agissant d’ETA-pm dans des tractations avec le gouvernement, et la répression qui s’abat sur le groupe au cours de ces années. Les mesures répressives à l’égard du militantisme basque, prises à la suite du 23-F entre 1981 et le 1er semestre 1982, sont massives : elles mènent à l’incarcération de 546 personnes, puis régressent ensuite entre le 2nd semestre 1982 et l’année 1983.

Quelles sont les conséquences de cette vague répressive ? Doit-on considérer que « la diminution des attentats meurtriers en 1981 est le résultat de l’incapacité d’ETA à se remettre de ces nombreuses arrestations » (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 21) ? Ces détentions massives auraient-elles des conséquences comparables à celles provoquées par la « chute de Bidart », c’est-à-dire la capture de l’exécutif d’ETA le 29 mars 1992 par le RAID, censée marquer le début du déclin du groupe (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 22) ? L’hypothèse des conséquences de « l’antiterrorisme diplomatique », passant par la négociation, sur l’action clandestine violente se vérifierait-elle ? Bueno de Mesquita (2005) a élaboré un modèle formel de théorie des jeux dans lequel les concessions faites par l’État ont des conséquences positives sur une diminution de la violence politique, en provoquant notamment une scission dans le camp terroriste. Une frange du groupe, jugée modérée, accepte un pacte avec le gouvernement, tandis qu’une autre part, dite radicale, prend le contrôle de l’organisation clandestine et accroît les actions illégales notamment violentes à court terme. Le 23-F pousse effectivement ETA-pm vers l’option du désengagement militaire, pour des raisons idéologiques, et vers le choix de l’autodissolution fin septembre 1982. Franck, né en 1951, en témoigne :

« Notre organisation [ETA-pm] avait fait une série d’opérations, quand s’est produit le 23-F, nous avons alors décidé de cesser toute l’activité. D’une certaine manière, on pensait que c’était plus important de participer en appuyant la possibilité d’une transition vers la démocratie. On ne voulait vraiment pas que l’Espagne redevienne une dictature. Certaines forces disaient qu’on vivait mieux pendant la dictature parce que c’était [la transition] un processus qui était faux, qui n’était pas réel. Mais, nous pensions que non. […] Et se sont produites des conditions qui permettaient de penser que la violence allait agir de façon régressive contre les intérêts de notre pays, et surtout – parce que nous voyions tout depuis ce point de vue – du point de vue de la classe ouvrière, du point de vue des plus défavorisés. Elle pouvait même bénéficier aux classes les plus élevées, cette violence continue, mais nous ne le voyions pas comme ça. Et nous avons dissout l’organisation en 1982. »[[85]](#footnote-85)

Les forces vives d’ETA-pm, en désaccord avec l’abandon de la lutte armée, rejoignent ETA-m. Les deux interprétations précédemment rappelées (Bueno de Mesquita, 2005 ; Sánchez-Cuenca, 2009) peinent toutefois à se vérifier, dès lors que l’on porte attention aux actions d’ETA plutôt qu’à ses victimes[[86]](#footnote-86). En effet, en 1981, ETA a mené 144 actions (avec une activité plus intense au premier semestre qu’au second) et 224, en 1982, c’est-à-dire bien plus que l’année précédente (Tableau 2). L’efficacité opérationnelle des incarcérations massives de cette période interroge puisqu’elle coïncide aussi avec une intense activité armée : on compte en moyenne 156 opérations annuelles de 1978-1981 et 172 opérations par an de 1982 à 1985[[87]](#footnote-87). De quelle envergure sont ces actions ? Si l’on considère les victimes – ce qui n’est pas nécessairement l’indicateur le plus pertinent puisque la portée symbolique des actions du groupe est le point central de sa stratégie –, on constate que les chiffres sont pour ces périodes respectivement de 65,5 et de 37 victimes en moyenne annuelle. Dans la mesure où l’objectif d’ETA n’est pas de tuer le plus grand nombre de personnes possible, leur origine et fonction constituent un point nodal. Au cours des périodes évoquées, ETA a tué 47,5 et 27 membres des FSE en moyenne par an (voir Tableau 4). Les FSE constituent des cibles privilégiées de l’organisation clandestine qui se situe dans une logique d’action-répression-action plus encore que de « guerre d’usure » (Sánchez-Cuenca, 2009)[[88]](#footnote-88). Il apparaît, une nouvelle fois, que la répression en contexte de transition démocratique et de mise en place de la démocratie représentative a un effet de radicalisation sur certains groupes clandestins, notamment sur ETA[[89]](#footnote-89).

Tableau

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | 1978-1981 | 1982-1985 |
| Nombre d’actions réalisées (moyenne annuelle) | 156 | 172 |
| Nombre de victimes (moyenne annuelle) | 65,5 | 37 |
| Victimes parmi les FSE (moyenne annuelle) | 47,5 | 27 |

En effet, même après 1981 et alors que, d’une part, le premier gouvernement élu est à l’œuvre et que, d’autre part, la répression légale atteint des sommets, ETA passe à une offensive majeure avec 224 actions en 1982. Le pic d’arrestations de 1981 n’infléchit donc pas l’intensité d’actions illégales de cette période dont l’offensive est l’une des plus importantes de l’histoire du groupe. La moyenne annuelle des actions commanditées entre 1978 et 1986 est de 164.

Cette offensive s’explique notamment par la multiplicité des commandos qui fleurissent au cours de ces années et que la répression n’a pas fait reculer. La presse fait état d’un commando légal en 1978[[90]](#footnote-90). L’existence de plusieurs commandos est attestée à la fin des années 1970 comme le commando Gurmendi (1979), le commando Andarra, le commando Gamboa, le grupo Uzturre, le commando Erdella, le commando Busturia, le commando Orbaizeta, le commando Adrapa, le commando Otxobi, le commando Telefónico, le commando Iruña-Zarra. S’y ajoutent l’appareil de passage de frontière et les commandos Argala qui vont opérer respectivement de 1978-1990 à partir du sud de la France, et Navarra o Nafarroa  de 1978 à 1986. Sont opérationnels dans les années 1980 les commandos Vitoria, Donosti, le commando Madrid (qui fut d’abord commando España) , le commando Iparralde, le commando Gorki, le commando Iparaguirre, le commando Araba, le commando Oker jusqu’au milieu des années 1980, le commando Gorrotxategi  jusqu’en 1983, le commando Izar Gorri jusqu’en 1987, le commando Tontorramendi opérationnel entre 1983 et 1988, le commando Eibar entre 1984 et 1989, le commando Gohierri (Gohierri-Costa)  entre 1985 et 1987 (Aguirre, 2012, p. 66), le commando Barcelona  actif dès 1985. Il faudrait encore mentionner le commando légal armé Pakito. Face à cette effervescence, l’État espagnol se lance dans le redéploiement stratégique de sa politique antiterroriste. Celui-ci s’articule, dans les premières années de la jeune démocratie espagnole, autour d’une forme d’occupation du territoire basque et de la recherche d’une coopération transfrontalière avec la France.

## 4. Réorganisation de l’antiterrorisme espagnol en contexte démocratique

#### 4.1 Le plan ZEN : 1983

Le plan ZEN (*Zona Especial Norte*) intervient au titre d’une stratégie supplémentaire visant à contenir la protestation et l’agitation basques. Elle est d’ordre militaire et s’impose en complément de la création des UAR et de l’*Ertzaintza* (police autonome). Elle se conçoit comme une occupation militarisée intensive du territoire basque. Le plan ZEN, élaboré au sein de l’équipe du Ministère de l’Intérieur en charge de la Sécurité d’État, obéit à une logique de guerre et matérialise un raisonnement stratégique de type affrontement militaire[[91]](#footnote-91). Dans les faits, cette stratégie est souvent extrêmement violente. Elle présente également un volet « social », consistant dans le déploiement d’une « propagande noire indispensable pour délégitimer le mouvement *abertzale* aux yeux de la population »[[92]](#footnote-92).

Le plan ZEN, qui s’appuie sur un budget annuel de 15 000 millions de pesetas, mobilise au Pays Basque 25 000 hommes (issus de la Police nationale, du Corps spécial de sécurité et de la Garde civile) auxquels il faut ajouter plus de 25 000 hommes des Compagnies de réserve et 2 500 policiers de l’*Ertzaintza*. Le Pays basque accueille ainsi un policier pour 125 habitants, chiffre nettement supérieur à celui que connaît l’Union européenne. Ce plan permet des opérations de ratissage de grande envergure et des expéditions punitives (Pasajes, Hernani, Oyarzun, etc.). Il généralise la désinformation de l’opinion et la subvention clandestine des medias. Il autorise le harcèlement des familles de prisonniers et de réfugiés, favorise la collaboration et la délation : une enveloppe de 800 millions de pesetas est attribuée au chef du MULC pour financer un réseau d’informateurs. Il transfère les compétences des tribunaux à l’*Audiencia nacional*, tribunal spécialisé dans le traitement du terrorisme. Il verrouille militairement le Pays basque grâce au dispositif des COE (Corps opérations spéciales), de la surveillance maritime et aérienne (avions de reconnaissance, hélicoptères Maya, etc.). La Ve zone militaire de Burgos, qui englobe le Pays Basque, devient une base d’entraînement des forces aériennes de l’OTAN (polygone de tir réel de Las Bardenas).

Si le plan ZEN coïncide avec une nouvelle phase de la stratégie antiterroriste, passant par l’occupation militaire du territoire basque, l’année 1983 ouvre une phase de réélaboration stratégique autorisée par l’entrée de l’Espagne dans l’OTAN et par le processus d’adhésion à l’Union européenne. Elle est l’une des rares occasions où les courbes des incarcérations et des actions se croisent, c’est-à-dire que ces dernières sont plus nombreuses que les premières. Les opérations clandestines sont de 45 au cours du premier semestre puis de 103 au second ; les chiffres des incarcérations sont respectivement de 70 et 39. Au second semestre 1982 déjà, on dénombrait 138 actions pour 49 incarcérations. Les vagues massives d’arrestations antérieures n’ont pas « purgé » les rangs d’ETA. Pourtant le gouvernement socialiste se place quelque peu en retrait pour mettre en place une offensive d’un nouveau type, en l’occurrence la création des Groupes de libération antiterroriste (GAL) qui servira de levier pour contraindre la France à approfondir la coopération avec l’Espagne contre ETA (Guittet, 2010).

Cette stratégie présente à la fois un volet légal et un volet illégal de violence politique qui se veut ciblée mais qui, dans les faits, s’avère bien plus souvent indiscriminée. Les deux dispositifs sont échafaudés parallèlement puisque, d’une part, le CESID (*Centro Superior de Información de la Defensa*), *i.e.* les services secrets militaires, élabore le 6 juillet 1983 un document intitulé « Objet : actions en France ». Il sera renommé par la presse ultérieurement « Acte fondateur des GAL ». Son propos consiste dans l’évaluation des avantages et des inconvénients de la « guerre sale » (Casanova, 2007, p. 212), c’est-à-dire du recours à des groupes paramilitaires dans la lutte antiterroriste[[93]](#footnote-93). D’autre part, s’organisent des rencontres entre les autorités franco-espagnoles dont la première a lieu en novembre 1983 entre Julio Feo, secrétaire général de la présidence et Michel Delebarre, chef de cabinet de Pierre Mauroy, alors premier ministre de François Mitterrand (Panisello Sabaté, 2014). Elles ont trait à la collaboration antiterroriste entre les deux pays. Elles culminent avec l’entretien entre Felipe González et François Mitterrand sur la question basque le 20 décembre 1983. Ces rencontres ne sont pas simplement politiques mais facilitent également les contacts entre services policiers respectifs en marge de ces sommets. Le second semestre 1983 atteste donc d’une réorganisation de la stratégie antiterroriste espagnole qui réduit ses arrestations.

La baisse des incarcérations s’explique par plusieurs hypothèses : l’Espagne est entrée dans un processus de négociation avec la France en matière de coopération antiterroriste ; le relais est provisoirement passé aux GAL. L’Espagne passe d’une stratégie d’incarcérations à une stratégie de liquidation et de pression sur l’État français. Il s’agit pour le royaume d’obtenir des accords d’extradition et de lutte antiterroriste sur le plan européen. Or paradoxalement ces années font partie de celles où le groupe est le plus actif avec respectivement, pour les premiers et seconds semestres 1983 et 1984, 42 actions puis 100, 89, 87 et 104 au premier semestre 1985 (Tableau 3).

Le prisme de la référence unique aux victimes d’ETA a conduit à des conclusions erronées. Négligeant les actions du groupe, on a estimé que « depuis le début des années 1980, [existait] un découplage entre la violence de l’État et celle de l’ETA. Le déploiement de l’*Ertzaintza* et l’internalisation progressive du conflit y ont contribué, tout comme les changements introduits dans la lutte contre le terrorisme. » (Tejerina, 2015, p. 7)[[94]](#footnote-94) En effet, de 1983 à 1985, ETA a tué respectivement 37, 35 et 41 personnes, chiffre comparable à 1982 et à 1986-1987. Néanmoins les actions menées par l’organisation demeure à un niveau très élevé (voir Tableau 3 ; Guibet Lafaye et Brochard, 2020, 2021). Dès lors, il s’agit moins d’une « guerre d’usure » que d’un phénomène de radicalisation voire d’un surcroît de radicalisation induit par les politiques antiterroristes. Ce phénomène s’explique par la gestion de la contestation, « perçue comme dure et, surtout, indiscriminée et injuste ; [de sorte que] les événements répressifs transformateurs ont contribué à justifier la violence et à pousser les groupes militants vers la clandestinité » (Della Porta, 2013, p. 33), comme le pullulement des commandos durant cette décennie en atteste.

Plus précisément, le cas basque confirme que « les effets de radicalisation de la répression sont dus à des corrélations entre les incitations positives [à l’engagement] et la répression. » (Opp, 1994, p. 122) Isée, née en 1964 et qui s’est engagée à 16 ans dans l’organisation, se souvient de ces incitations et du poids de l’élan social sur son engagement :

« Même… faire les graffitis de l’ETA, on avait 16 ans, on était hyper fiers[[95]](#footnote-95). Il y avait plein de monde autour de nous qui sortait nous soutenir, qui surveillait au cas où la police arrivait… c’est là en plus que tu te rends compte que tout le monde était avec nous. Tout le monde. On ne te laissait même pas avancer, on t’embrassait, on t’encourageait : “allez-y !”, tu te sentais un peu extra-terrestre, quoi, parce que… Tu voyais les gens et je suis comme eux… comme moi quand je voyais aussi les militants [d’ETA], tu les voyais comme des héros, des gens à part, même quand je parlais avec d’autres gens en étant moi déjà organisée [*i.e.* engagée dans ETA], eux aussi, ils voyaient tous les militants comme des gens vraiment prêts à tout, les meilleurs. C’était les meilleurs, les meilleurs ! Donc ça… si en plus tous les gens t’applaudissent, t’encouragent… alors, là… à 16 ans, en plus, tu te dis, voilà, j’ai pris la bonne voie, il fallait faire ça… »

Dans ce contexte de revendication d’indépendance, le processus de radicalisation n’intervient pas en phase descendante du cycle de protestation mais constitue une réponse au terrorisme d’État. Au début des années 1980, la tension est à son comble. Les interactions entre organisations gouvernementale et non-gouvernementale, dans le contexte d’une lutte vécue comme une lutte de libération nationale et où ce cadrage a trouvé un écho international, mettent en évidence un effet de radicalisation induit par la répression, en particulier du fait de la dimension illégale et indiscriminée de cette dernière.

L’analyse des dispositifs antiterroristes révèle que les mesures prises par les gouvernements successifs relèvent d’une « guerre totale » contre l’ennemi intérieur basque, qui se déploie sur une multitude de fronts et met en œuvre tous les moyens à sa disposition qu’ils soient légaux (juridiques, militaires, médiatiques) ou illégaux (paramilitaires, torture, exécutions sommaires, pressions sur l’environnement militant). À la question de savoir si la violence politique clandestine peut être liquidée par la répression policière, la réponse est probablement négative. En revanche, l’efficacité de la répression est plutôt à chercher du côté de la complexité et de la complémentarité des dispositifs mis en œuvre – notamment de la coopération antiterroriste internationale (transfrontalière et européenne) – et de l’évolution stratégique interne du groupe liée, d’une part, à une transformation du contexte international (face aux insurrections armées voire aux luttes de libération nationale) et, d’autre part, à celle de la réception sociale de la violence politique illégale sur le territoire basque[[96]](#footnote-96). Ces éléments contribuent à préciser les liens, jusqu’alors mis en lumière, sur le rapport entre répression et radicalisation d’un mouvement social, notamment l’hypothèse d’une courbe en U inversée, voulant que la répression a des effets directs de radicalisation sur la protestation et que son effet dissuasif ne se fait sentir qu’en cas de très forte répression (Opp, 1994, p. 127).

#### 4.2 Le pacte européen : 1984

Parallèlement aux expulsions par la France de réfugiés basques espagnols vers des pays tiers durant la première phase d’action des GAL (octobre 1983-juin 1984)[[97]](#footnote-97), l’année 1984 constitue un tournant majeur dans l’évolutions de la stratégie antiterroriste espagnole dont les leviers sont aussi bien européen que législatif. Tout au long de l’année 1984 les rencontres, à différents échelons diplomatiques, se multiplient pour tracer la voie à une entrée de l’Espagne dans l’Union européenne. L’Espagne monnaie sa participation à l’UE par un renforcement de la coopération antiterroriste. Dans ce jeu politique, elle n’est pas en position de faiblesse puisque l’UE pourrait redouter son possible rapprochement avec les États-Unis en cas de non-intégration[[98]](#footnote-98). La question de la lutte antiterroriste, étendue à celle des réfugiés et des demandeurs d’asile basques en Europe, est un point nodal des discussions relatives à l’entrée de l’Espagne dans l’UE.

Le nombre à nouveau très élevé d’incarcérations qui caractérise l’année 1984 (N = 232) s’explique par la stratégie multi-scalaire dans laquelle se déroulent ces négociations. Le 11 juin 1984, le quotidien *El País* publie un article qui résume bien l’ambiance dans laquelle se prépare le sommet des ministres de l’Intérieur Defferre-Barrionuevo : « Les contacts entre personnalités de la police se multiplient pour harmoniser l’offensive sur les réfugiés, selon l’axe déportation-repentir-légalisation comme étrangers. La première phase a consisté à élever le niveau professionnel de la police. La deuxième à accumuler les informations relatives aux infrastructures et mouvements des militants, la troisième à prendre l’initiative et à prévenir les actions de l’ETA. Les relations avec les homologues français sont positives ; arrestations de 30 réfugiés en France, facilités données aux policiers espagnols pour réaliser les travaux d’information… ».[[99]](#footnote-99) Une première étape de la coopération transfrontalière est scellée par les Accords de Castellana[[100]](#footnote-100) entre la France et l’Espagne qui permettront le « retour » des réfugiés, c’est-à-dire leur expulsion[[101]](#footnote-101). Les pressions de l’Espagne sur l’UE en faveur d’une intensification des mesures antiterroristes conduisent à la formulation par le groupe libéral du Parlement européen, fin octobre 1984, d’une résolution demandant la coopération permanente des Dix avec l’Espagne et le Portugal pour combattre le terrorisme international. Elle est adoptée par 112 voix contre 77 et 7 abstentions.

Les accords européens ne se déploient pas exclusivement sur le plan judiciaire mais également sur le plan policier. Non seulement des contacts « officieux » ont lieu entre police des deux pays, en marge du sommet entre les ministres Joxe et Barrionuevo à Madrid en août 1984[[102]](#footnote-102), mais Madrid accueille en octobre 1984 une réunion de cent trente-deux experts délégués de trente-sept pays pour la septième édition du séminaire de Haute spécialisation des forces de police et dont le thème est la coordination des méthodes antisubversives[[103]](#footnote-103).

Sur le plan légal toujours, une étape décisive de ce processus consiste dans la promulgation de la loi organique 9/1984 (loi antiterroriste) du 26 décembre 1984 contre les agissements de bandes armées et d’éléments terroristes[[104]](#footnote-104). Elle étend la suspension des droits et des libertés prévue par l’article 55.2 de la Constitution espagnole. Ces opposants ont considéré que : « La loi antiterroriste, entrée en vigueur le 4 janvier de cette année [1985], qualifiée de “monstre juridique” par les secteurs progressistes, est une compilation de normes pénales, procédurales et restrictives des droits fondamentaux auparavant éparses, qui ont pour axe la répression des délits commis par des citoyens intégrés dans des bandes armées ou liés à des activités terroristes ou rebelles ; ou plus clairement, c’est l’instrument juridique qui ordonne à l’activité policière et judiciaire de l’État de lutter, fondamentalement, contre les membres du GRAPO, de l’organisation ETA ou des groupes terroristes noirs. »[[105]](#footnote-105)

Sur le plan académique et à l’appui du plan ZEN, le Parlement basque commande, en mars 1985, un rapport sur l’origine de la violence en Pays basque. L’*Informe de la Comisión Internacional sobre la violencia en el País Vasco* (Rapport de la Commission Internationale sur la Violence au Pays basque) est remis en mai 1986 et sert de caution universitaire au plan ZEN (Guittet, 2010, p. 87) et à la politique de répression élaborée trois ans auparavant. Les experts, en l’occurrence cinq universitaires européens, y analysent la violence suivant une comparaison avec le « terrorisme européen », inscrivent ETA dans la « grande nébuleuse » du terrorisme international et prônent des conseils militaires relevant d’une logique répressive contre le groupe (Zulaika, 1991). Au même moment, le gouvernement de Felipe González s’emploie à faire de la question basque un problème impliquant l’ensemble de la communauté européenne.

Ces dispositifs ne sont pas immédiatement suivis d’effets notables puisque l’on compte, en 1985, bien moins d’incarcérations que de coutume (N = 96)[[106]](#footnote-106). De même, la baisse de moitié des arrestations ne coïncide pas avec une diminution des effectifs d’ETA dont les commandos continuent d’être nombreux et actifs[[107]](#footnote-107). En revanche, l’incidence de ces politiques antiterroristes se joue sur le moyen terme, comme le suggère la baisse tendancielle des actions du groupe à partir de 1992 qui marque le point culminant de la coopération antiterroriste franco-espagnole avec l’arrestation de Bidart. Cependant cette réduction ne doit pas simplement être imputée aux politiques antiterroristes. Elle présente également des raisons macro[[108]](#footnote-108) et méso-sociales. Ces facteurs interviennent en synergie sur la stratégie du groupe qui réduit alors son opérationnalité (Guibet Lafaye et Brochard, 2020, 2021). Le mouvement social, y compris dans sa frange clandestine, et la répression évoluent et s’adaptent réciproquement au fil du temps. L’analyse des décennies ultérieures d’activité d’ETA montrerait que les interactions entre répression et actions clandestines présentent d’autres modalités que celles mises en évidence jusque dans les années 1980 (Guibet Lafaye, 2022).

Tableau

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Années | Périodes | Nb d’actions annuelles | Nb d’actions semestrielles |
| 1992 | 1er semestre | 77 | 48 |
| 2nd semestre | 29 |
| 1993 | 1er semestre | 46 | 19 |
| 2nd semestre | 27 |
| 1994 | 1er semestre | 35 | 19 |
| 2nd semestre | 16 |
| 1995 | 1er semestre | 40 | 27 |
| 2nd semestre | 13 |
| 1996 | 1er semestre | 50 | 16 |
| 2nd semestre | 34 |
| 1997 | 1er semestre | 51 | 31 |
| 2nd semestre | 20 |
| 1998 | 1er semestre | 15 | 15 |
| 2nd semestre | 0 |
| 1999 | 1er semestre | 3 | 0 |
| 2nd semestre | 3 |
| 2000 | 1er semestre | 66 | 10 |
| 2nd semestre | 56 |

## Conclusion

L’étude que nous avons réalisée, s’appuyant sur deux bases de données originales, a permis de compléter une lacune de la littérature existante. L’absence de recensement des arrestations de militants d’ETA était encore rappelée à la fin des années 2000 par les auteurs espagnols spécialisés dans l’investigation sur le groupe. Notre recherche a mis en évidence, sur le plan quantitatif, une continuité entre la fin du franquisme et la période de transition dite démocratique, en matière d’arrestations des activistes d’ETA et en dépit des discussions alors menées par le gouvernement Leopoldo Calvo-Sotelo avec ETA-pm et de la trêve proposée par cette dernière, après le coup d’État du 23-F. La tendance à la répression policière *massive* s’infléchit toutefois avec le premier gouvernement élu du pays. Cette baisse de moitié s’explique par l’échec relatif de cette stratégie unique et la réorientation tactique de l’antiterrorisme espagnol vers la coopération internationale. Bien que numériquement moins importantes, les incarcérations garderont un niveau constant dans les décennies qui suivent, quelle que soit la couleur politique du gouvernement en place. L’antiterrorisme sera alors marqué par une stratégie contre le mouvement abertzale se déployant sur plusieurs fronts. La continuité de la politique répressive face à l’indépendantisme basque, sur le plan quantitatif, se doublera d’évolutions sur le plan qualitatif selon la couleur politique des gouvernements élus (Guibet Lafaye, 2022).

Les travaux jusqu’alors réalisés ne disposant pas de bases de données recensant les incarcérations des militants d’ETA et encore moins les actions du groupe clandestin, ils soulignaient l’efficacité des arrestations sur le nombre de victimes commises (Barros *et al*., 2006, p. 344)[[109]](#footnote-109). Notre analyse révèle qu’il n’en est rien, lorsque l’on considère les opérations clandestines conduites. Contrairement à ce qui a été avancé, nos données infirment le fait que la guerre sale menée par les GAL et commanditée par le gouvernement socialiste de F. González a été sans effet sur le cycle de la violence d’ETA (Sánchez-Cuenca, 2009). S’appuyer sur des séries de victimes pour analyser l’activité clandestine d’un groupe politico-militaire constitue, d’un point de vue méthodologique, une erreur d’appréciation car le fait de tuer participe d’une stratégie politique complexe. Ne concentrer l’attention que sur les victimes mortelles interdit de saisir cette dernière dans son amplitude et ses motivations ce qu’autorise, *a contrario*, un recensement fin des opérations du groupe clandestin.

En nous concentrant sur les phases les plus répressives de l’histoire antiterroriste espagnole, nous avons mis en évidence l’échec de la répression policière *seule*, qu’elle soit légale et/ou illégale, à moyen terme aussi bien en régime autoritaire que démocratique. En effet, celle-ci tend toujours à avoir un caractère indiscriminé qui va dresser contre elle une partie de la population. Cette répression produit alors un effet de radicalisation qui ne se voit atténué qu’à condition que des dispositifs juridiques et législatifs *ad hoc* ainsi qu’une baisse de l’acceptabilité sociale de la violence politique clandestine voient le jour (Guibet Lafaye, 2022)[[110]](#footnote-110). La pluralité des instruments répressifs, relevant des seuls champs policiers (arrestations, infiltration, « guerre sale »), ne suffit donc pas à éliminer l’action clandestine violente. L’échec de la répression « classique », fondée sur la mise en œuvre de dispositifs policiers appelle l’inventivité antiterroriste qui se décline, dans le cas du conflit au Pays basque, dans le terrorisme d’État et la coopération internationale (bilatérale puis européenne). La mise en évidence de cette inventivité antiterroriste a permis de replacer dans ces justes limites temporelles et opérationnelles la thèse de l’action-répression-action qui ne coïncide, dans le cas de ce conflit – ainsi que dans d’autres cas tels que les FARC –, qu’avec une brève période de l’histoire du mouvement clandestin. L’entrée de l’Espagne dans l’UE permet de multiplier le nombre des acteurs mobilisables dans le rapport d’abord dialogique entre ETA et l’État espagnol, là où l’organisation clandestine ne peut s’appuyer que sur sa base et le mouvement abertzale.

Les effets de radicalisation de la répression policière prise dans ses moments les plus intenses remettent donc en question, dans le cas basque, certains modèles issus de l’étude des mouvements sociaux, considérant notamment que « c’est en phase descendante du cycle de protestation qu’apparaissent le plus les groupes radicaux » (Tarrow, 1994). Cette conclusion a été reprise pour développer la thèse selon laquelle « cette radicalisation touche davantage ceux qui n’ont pas connu la phase initiale[[111]](#footnote-111) mais ont rejoint le mouvement après, ce que semble corroborer une élévation des niveaux de violence chez les 2e et 3e générations militantes. » (Sommier, 2008, p. 59) Pourtant, dans le cas du conflit au Pays basque, la thèse de Tarrow n’a pu être vérifiée ni pendant le franquisme, ni durant la période dite de transition démocratique ni pendant la première décennie d’instauration de la démocratie en Espagne. Les phénomènes de radicalisation, au sens de la multiplication des actions clandestines d’ETA, s’appréhendent à ces périodes comme une réaction à la répression policière ou au terrorisme d’État et à partir de ce qui est perçu comme un « échec constitutionnel », c’est-à-dire comme le fait de n’avoir pas obtenu par la voie législative et constitutionnelle la satisfaction des revendications de l’aternative KAS. Sans contester que l’interprétation de Tarrow puisse trouver une pertinence dans le contexte du conflit de la fin des années 1990 voire des années 2000[[112]](#footnote-112), ni qu’elle soit explicative pour les mouvements de contestation des années 1970-1980 en Italie et en France, comme Action directe notamment, on peut faire l’hypothèse que sa pertinence se trouve réduite, lorsque les mouvements sociaux considérés se situent dans un cadrage de revendication de libération nationale plutôt que dans une logique politiquement polarisée de type extrême gauche ou extrême droite. L’étude ici menée suggère donc de nuancer le modèle de Tarrow (1994), lorsque les revendications formulées sont de l’ordre de la libération nationale, autrement qualifiées d’« ethno-nationalistes ».

## Références

Accornero Guya, « La répression politique sous l’*Estado Novo* au Portugal et ses effets sur l’opposition estudiantine, des années 1960 à la fin du régime », *Cultures & Conflits*, n° 89, printemps 2013, p. 93-112.

Aguirre Lilián, *Profesión : luchar contra ETA*, Insurgentes, 2012.

Barros C., « An Intervention Analysis of Terrorism: The Spanish ETA Case », *Defence and Peace Economics*, vol. 14, n° 6, 2003, p. 401-412.

Barros C., J. Passos et L. Gil-Alana, « The timing of ETA terrorist attacks », *Journal of Policy Modeling*, vol. 28, 2006, p. 335-346.

Bennani-Chraïbi Mounia et Olivier Fillieule (dir.), « Retour sur les situation révolutionnaires arabes », Revue Française de Science Politique, vol. 62, n° 1-2, octobre-décembre 2012.

Bosi Lorenzo, « Social Movement Participation and the “Timing” of Involvement: The Case of the Northern Ireland Civil Rights Movement », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, 2007, p. 37-61.

Bozarslan Hamit, *Violence in the Middle-East : From Political Struggle to Self-Sacrifice*, Princeton, Markus Wiener Publishers, 2004.

Bueno de Mesquita Ethan, « The Quality of Terror », *American Journal of Political Science*, vol. 49, n° 3, July 2005, p. 515-530.

Bueno de Mesquita Ethan, « Conciliation, Counterterrorism, and Patterns of Terrorist Violence », *International Organization*, vol. 59, 2005b, p. 145-176.

Bustillo Kastrexana Joxerra, Eugenio Etxebeste Arizkuren (Antton), Iñaki Egaña Sevilla (dir.), *Askatasun haizea. Vents de liberté* *: six décennies de prison pour des motifs politiques en Euskal Herria* *: 1958-2020*, Andoian, Euskal Memoria Fundazioa, 2020.

Casals i Meseguer Xavier, « ¿Existió una “estrategia de la tensión” en España », *Historia del presente*, vol. 14, 2009, p. 25-38.

Casanova Alonso Iker, *ETA 1958-2008. Medio siglo de historia*, Tafalla (Navarre), Txalaparta, 2007.

Cavaterra Giuliano, *Au cœur du conflit basque. Pourquoi des citoyens du Pays basque nord ont-ils intégré ETA ?*, Mediabask, 2020.

Clark Robert, *Negotiating with ETA*, University of Nevada Press, 1990.

Davenport C., « Introduction. Repression and Mobilization: Insights from Political Science and Sociology », *in* Christian Davenport, Carol Mueller et Hank Johnston (dir.), *Repression And Mobilization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005, p. vii-xli.

De Figueiredo Rui et Barry Weingast, « Vicious Cycles: Endogenous Political Extremism and Political Violence », Paper, 2001. Available from http://faculty.haas.berkeley.edu/rui/m13.04.pdf. Accessed 17 July 2006.

De la Calle Luis et Ignacio Sánchez-Cuenca, « The Production of Terrorist Violence : Analyzing Target Selection within the IRA and ETA », Working Paper, Instituto Juan March, n° 230, 2006.

Della Porta Donatella, *Social Movements, Political Violence and the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

Della Porta Donatella, *Clandestine Political Violence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

Della Porta D. et Dieter Rucht, « Left-Libertarian Movements in Context : Comparing Italy and West Germany, 1965-1990 », *in* C. J. Jenkins et B. Klandermans (dir.), *The Politics of Social Protest. Comparative Perspectives on State and Social Movements*, Minnesota, Univ. Press of Minnesota, 1995, p. 229-272.

Della Porta Donatella et Mario Diani, *Social Movements, An Introduction*, Oxford, Blackwell Publishers, 1999.

Domínguez Iribarren Florencio, *¿El final de ETA? De la negociación a la tregua*, Madrid, Taurus, 1999.

Domínguez Iribarren Florencio, « Las operaciones contra el entorno político de ETA: claves de una derrota », *Cuadernos de la Guardia Civil*, 2016, p. 47-62

Domínguez Iribarren Florencio, « Las claves de la derrota de ETA », Rapport du centre Mémorial des victimes du terrorisme, n° 3, novembre 2017, [http://www.memorialvt.com/wp-content/uploads/2017/04/Informe03.pdf](http://www.memorialvt.com/wp-content/uploads/2017/04/Informe03.pdf%22%20%5Ct%20%22_blank).

Dorronsoro Gilles, « La torture discrète : capital social, radicalisation et désengagement militant dans un régime sécuritaire », *European Journal of Turkish Studies*, vol. 8, 2008, http://ejts.revues.org/2223 (accès le 18 juin 2013).

Dorronsoro Gilles, « Sociologie de la contre-insurrection : dynamiques sociales de la nuisance et de l’opposition à l’action de l’État », EPS n°2009/0948, *Étude de l’IRSEM*, n° 20 2012.

Engene Jan Oskar, *European Terrorism: Violence, State, and Legitimacy* [in Norwegian], Oslo, TANO, 1994.

Ferret Jérôme, « Crise sociale, question nationale et violence urbaine. Retour sur la mystérieuse *Kale Borroka* en Espagne », *Papeles del CEIC*, n° 84, septembre 2012, http://www.identidadcolectiva.es/pdf/84.pdf, ISSN 1695-6494.

Ferret Jérôme, « Young radical nationalists: Prisoners of their own myth? The case of the Kale Borroka in the Spanish Basque country », *Current Sociology*, vol. 62, n° 7, novembre 2014, p. 1017-1035.

Fillieule Olivier, « Le désengagement d’organisations radicales. Approche par les processus et les configurations », *Lien social et Politiques*, n° 68, 2012, p. 37-59.

Fillieule Olivier et Mounia Bennani-Chraïbi, « Exit, voice, loyalty… et bien d’autres choses encore », *in* M. Bennani-Chraïbi et O. Fillieule (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 75-90.

Francisco Ronald A., « Coercion and Protest: An Empirical Test in Two Democratic States », *American Journal of Political Science*, vol. 40, 1996, p. 1179-204.

Funes María J., « Social Responses to Political Violence in the Basque Country. Peace movements and their audience », *Journal of conflict resolution*, vol. 42, n° 4, August 1998, p. 493-510.

Geisser Vincent, Frédéric Vairel et Karam Karam, « Espaces du politique. Mobilisations et protestations », *in* Elizabeth Picard (dir.), La politique dans le monde arabe, Paris, Armand Colin, 2006, p. 193-213.

Giacopucci Giovanni, *ETA.* *Historia política de una lucha armada*, partie 2, Tafalla, Txalaparta, 1997.

Gleditsch Nils Petter, Håvard Hegre et Håvard Strand, « Democracy and Civil War », *in* Manus Midlarsky (ed.), *Handbook of War Studies III*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2009.

Goodwin Jeff, « The Libidinal Constitution of a High-Risk Social Movement: Affectual Ties and Solidarity in the Huk Rebellion, 1946 to 1954 », *American Sociological Review*, vol. 62, n° 1, 1997, p. 53-69.

Guardia civil, *Cuadernos de la Guardia Civil*, Revista de seguridad pública, 75 Aniversario Servicio de Información, 2016.

Guibet Lafaye Caroline, *Armes et principes. Éthique de l’engagement politique armé*, Paris, éd. du Croquant, 2019.

Guibet Lafaye Caroline, *Conflit au pays basque : regards des militants illégaux*, Oxford, Peter Lang, 2020.

Guibet Lafaye Caroline, « Victimes ou actions : itinéraires occultés d’ETA », *Papeles del CEIC. International Journal on Collective Identity Research*, UPV/EHU Press, Espagne, vol. 2021/1, papel 245, p. 1-22.

Guibet Lafaye C., « Succès et limites de l’antiterrorisme espagnol : le cas d’ETA », *Cultura de la República. Revista de Análisis Crítico*, 2022. [À paraître.]

Guibet Lafaye C. et P. Brochard, « Conséquences de choix méthodologiques sur l’analyse de l’évolution de l’organisation clandestine ETA », *Studia Europa*, vol. 2, 2020.

Guibet Lafaye C. et P. Brochard, « Methodological approaches to the evolution of a terrorist organisation: ETA, 1959-2018 », *Quality & Quantity*, 2021.

Guittet P.-E., *Raison et déraison d’État : les GAL (Grupos Antiterroristas de Liberación), 1983-1987*, mémoire de DEA, Univ. Paris X - Nanterre, septembre 2000.

Guittet P.-E., *Antiterrorisme clandestin, antiterrorisme officiel. Chroniques espagnoles de la coopération en Europe*, Outremont, Athéna éditions, coll. Sécurité, 2010.

Gurr Ted Robert, *Why Men Rebel ?*, Princeton, Princeton University Press, 1970.

Herman Edward et Gerry O’Sullivan, *The “Terrorism” Industry: The Experts and Institutions That Shape Our View of Terror*, New York, Pantheon Books, 1989.

Hermant Daniel, « La question basque au miroir de la violence », *Cultures & Conflits*, n° 7, 1992, p. 67-81 ; [En ligne], 07 | automne 1992, mis en ligne le 06 janvier 2003, consulté le 03 décembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/660>.

Hoffman B. et J. Morrison-Taw, « A strategic framework for countering terrorism », *in* F. Reinares (ed.), *European Democracies Against Terrorism: Governmental Policies and Intergovernmental Cooperation*, Aldershot, Asghate, 1999.

Ibarra Güell Pedro, « The evolution of radical Basque nationalism: Changing discourse patterns », *in* J. Beramendi, R. Máiz y X. Núñez (eds.), *Nationalism in Europe. Past and Present*, vol. 2, Santiago de Compostelle, Université de Santiago de Compostelle, 1994.

Koğacıoğlu Dicle, « Hukukçu Otobiyografileri ile 12 Eylül Yasallığının Dinamiklerini Düşünmek » [In-depth Analysis of the September 12 Legality dynamics through Jurists Autobiographies], *European Journal of Turkish Studies* [Online], 15 | 2012, Online since 20 June 2013, connection on 18 September 2021. URL : http://journals.openedition.org/ejts/4733 ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ejts.4733>

Koopmans Ruud, « Dynamics of Repression and Mobilization: The German Extreme Right in the 1990s. », *Mobilization*, vol. 2, 1997, p. 149-165.

Letamendia Beldunce F., *Historia del nacionalismo vasco y de ETA*, 3 vol., San Sébastian, éd. R&B, 1994.

Lichbach Mark Irving, « Deterrence or Escalation? The Puzzle of Aggregate Studies of Repression and Dissent », *Journal of Conflict Resolution*,vol. 31, 1987, p. 266-297.

Martínez-Herrera Enric, « Nationalist Extremism and Outcomes of State Policies in the Basque Country, 1979-2001 », *International Journal on Multicultural Studies*, vol. 4, n° 1, 2002, p. 16-41.

Martínez Herrera E., « Government restructuring and reallocation of resources in the face of ethno-nationalist insurgency in the Basque Country (1979-2005) », *in* M. Oberg et K. Strom (dir.) *Resources, Governance Structures and Civil Conflict*, Londres, Routledge, 2007, p. 101-124.

Mead G. H., *Mind, Self and Society : From the Point of View of the Social Behaviorist*, University of Chicago Press, Chicago, 1934.

Muller Edward N. et Erich Weede, « Cross-National Variation in Political Violence. A Rational Choice Approach », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 34, 1990, p. 624-651.

Opp Karl-Dieter, « Repression and Revolutionary Action. East Germany in 1989 », *Rationality and society*, vol. 6, n° 1, janvier 1994, p. 101-138.

Opp Karl-Dieter et Wolfgang Roehl, « Repression, micromobilization, and political protest », *Social Forces*, vol. 69, n° 2, 1990, p. 521-548.

Panisello Sabaté Susana, « La internacionalización de la política antiterrorista », *VI Congreso de la Asociación de Historiadores del Presente. La apertura internacional de España: entre el franquismo y la democracia, 1953-1986*, Valladolid et Madrid, 2014.

Pereira Rui, *La guerra desconocida de los vascos*, Txalaparta, Tafalla, 2001.

Peroff Kathleen et Christopher Hewitt, « Rioting in Northern Ireland: The Effects of Different Policies », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 24, 1980, p. 593-612.

Reinares F., *Terrorismo y antiterrorismo*, Barcelone, Paidós, 1998.

Reventós J., *Misión en París. Memorias de un embajador*, Barcelone, Ediciones Península, 1993.

Ross Jeffrey Ian et Ted Robert Gurr, « Why Terrorism Subsides: A Comparative Study of Canada and the United States », *Comparative Politics*, vol. 21, 1989, p. 405-26.

Rule James B., *Theories of Civil Violence*,Berkeley, University of California Press, 1988.

Sánchez-Cuenca Ignacio, « Explaining temporal variation in the lethality of ETA », *Revista Internacional de Sociología*, vol. 67, n° 3, 2009, p. 609-629.

Sánchez-Cuenca Ignacio, « Terrorism and the State », *in* Victor Nee, Tomas Snijders et Rafael Wittek (dir.), *Handbook of Rational Choice Social Research*, Stanford, Stanford University Press, 2013, p. 381-410.

Sommier Isabelle, *La violence révolutionnaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

Tarrow S., « Cycles of Collective Action : Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention », *Social Science History*, vol. 17(2), 1993, p. 328-339.

Tarrow Sydney, *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, CUP, 1994.

Tejerina Benjamín, « Nacionalismo, violencia y movilización social en el País Vasco. Factores y mecanismos del auge y declive de ETA », *Papeles del CEIC*, CEIC (Centro de Estudios sobre la Identidad Colectiva), Universidad del País Vasco, vol. 3, n° 136, 2015, http://dx.doi.org/10.1387/pceic.15159.

Tilly C., « Social Movements and National Politics », *in* C. Bright, S. Harding (eds), *Statemaking and Social Movements.* *Essays in History and Theory*,Ann Arbor, University of Michigan Press, 1984, p. 297-317.

Tsebelis George et John Sprague, « Coercion and Revolution: Variations on a Predator-Prey Model », *Mathematical and Computer Modelling*, vol. 12, 1989, p. 547-559.

Zulaika Joseba, « Terror, Totem and Taboo : Reporting on a Report », *Terrorism and Political Violence*, vol. 3, n° 1, printemps 1991.

1. CNRS, Lisst - Université Toulouse Jean Jaurès. Contact : caroline.guibetlafaye@univ-tlse2.fr; c.guibetlafaye@wanadoo.fr. Ce texte est la version longue de l’article publié dans *Studia Europaea*, vol. 2, 2021, p. 163-226, <http://studia.ubbcluj.ro/download/pdf/1408.pdf>. [↑](#footnote-ref-1)
2. Coordination abertzale [patriote] socialiste de la gauche indépendantiste basque. [↑](#footnote-ref-2)
3. « Nous devrions appliquer les lois de la guerre. Je préfère le terrorisme à l’alternative KAS et la guerre à l’indépendance de l’*Euskadi* ». (*ABC*, 25/09/1985) [↑](#footnote-ref-3)
4. Charles Tilly (1984) envisage les mouvements sociaux comme des entreprises porteuses d’une confrontationavec les autorités publiques, grâce à laquelle ils cherchent à obtenir de nouveaux droits. Ces mouvements se définissent alors comme « une série continue d’interactions entre les détenteurs du pouvoir et ceux qui les défient(et qui peuvent prétendre s’exprimer au nom d’un groupe dépourvu de représentation formelle) » (Tilly, 1984). [↑](#footnote-ref-4)
5. L’*Ertzaintza* désigne la police autonome basque (voir infra). [↑](#footnote-ref-5)
6. Le ministère de l’Intérieur a mis à disposition, durant une brève période, sur sa page web une série annuelle d’arrestations en Espagne et en France de membres d’ETA pour la période 1968-2001 mais les dépôts ont pris fin. [↑](#footnote-ref-6)
7. La raison de l’étonnement de l’auteur tient à ce qu’il prend en compte les victimes commises par ETA plutôt que les actions menées par le groupe. Nous avons considéré ce point dans d’autres travaux (Guibet Lafaye et Brochard, 2020). Sánchez-Cuenca souligne en effet que le coefficient de corrélation a un signe positif, indiquant qu’à court terme, la relation entre les deux variables : « une augmentation des *décès* des groupes d’extrême droite est associée à une augmentation des décès d’ETA. L’accroissement des actions violentes de l’extrême droite est corrélé à la recrudescence de la violence d’ETA. Toutefois une analyse plus précise est requise afin de déterminer le rapport de causalité et permettre de savoir lequel des deux groupes réagit aux actions de l’autre. » (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 13) [↑](#footnote-ref-7)
8. Sur la méthode de constitution de cette base de données, voir Guibet Lafaye et Brochard (2020, 2021). [↑](#footnote-ref-8)
9. Le traitement statistique de la base de données des arrestations a été réalisé par Antoine Vérétout (CNRS - Centre Émile Durkheim, UMR 5116). [↑](#footnote-ref-9)
10. Coefficient de corrélation = 0.242. Il est de 0.52 si l’on excepte les années 1968 et 1975 dont nous verrons à quels événements historiques elles correspondent. [↑](#footnote-ref-10)
11. En novembre 1961, ETA publie les noms des auteurs des tortures commises durant le mois de juillet. Figurent notamment ceux du colonel et juge militaire Enrique Eymar Fernández et de l’inspecteur Melitón Manzanas (Casanova, 2007, p. 19). [↑](#footnote-ref-11)
12. Elle évoque l’année 1963. Elle était alors baby-sitter à Paris. [↑](#footnote-ref-12)
13. La Ve Assemblée d’ETA se tient les 7-11 décembre 1966 à Gaztelu (Guipúzcoa). ETA s’y définit comme un Mouvement Basque Socialiste de Libération Nationale et y désigne son idéologie comme un « Nationalisme Révolutionnaire ». [↑](#footnote-ref-13)
14. Amalia est née dans les années 1940 (nous ne précisons pas son année de naissance pour des raisons d’anonymat). Elle a 17 ans lorsqu’elle rencontre ces exilés basques. [↑](#footnote-ref-14)
15. Communiqué d’ETA : « Ante tanto sensacionalismo y tanta información tendenciosa por parte del aparato informador fascista-capitalista, ETA sale al paso para dar a conocer en lo posible al pueblo la muerte de Xabier Etxebarrieta. Txabi Etxebarrieta fue asesinado en Tolosa, no cabe duda alguna. Los testigos presenciales, las quemaduras de la camisa y la autopsia efectuada así lo confirman. Los mantenedores del Orden Capitalista muestran sus métodos: Txabi Etxebarrieta fue sacado del coche y sin tan siquiera pedirle la documentación fue esposado, colocado junto a la pared y muerto de un tiro en el corazón, a quemarropa […] » [« Face à tant de sensationnalisme et d’informations tendancieuse de la part de l’organe d’information fasciste-capitaliste, ETA fait tout son possible pour faire connaître au peuple le décès de Xavier Etxebarrieta. Txabi Etxebarrieta a été assassiné à Tolosa, il n’y a aucun doute. Les témoins oculaires, des brûlures de sa chemise et l’autopsie pratiquée le confirment. Les partisans de l’ordre capitaliste dévoilent leurs méthodes : Txabi Etxebarrieta a été sorti de la voiture et sans même lui demander ses papiers il a été menotté, placé face au mur et tué d’une balle dans le cœur, à bout portant […] ».] Déclaration du prêtre Patxi Altuna à l’occasion des funérailles de Txabi Etxebarrieta : « Si la violence en soi est condamnable, ce n’est pas le cas dans une tyrannie despotique et prolongée qui, par ses principes et ses actions, attente aux droits humains. » (Nuñez, 1993b, p. 109) Fait écho à ses propos une déclaration dans *Zutik* affirmant que « le peuple basque a forcé/contraint l’appareil militaire et paramilitaire de l’État espagnol à se retirer [du territoire]. […] Cette unité du peuple, dans le cas de Xabi Etxebarrieta, a franchi une étape supplémentaire […]. Xabi n’est pas mort pour un parti, il est mort pour tout le peuple basque, pour sa libération réelle. » (*Zutik*, nº 49, juillet 1968, *in* Nuñez, 1993b, p. 110) [“El pueblo vasco ha obligado a retroceder al aparato militar y paramilitar del Estado español. […] Esta unidad del pueblo en el caso de Xabi Etxebarrieta ha sido un paso más […] Xabi no murió por un partido, Xabi murió por todo el Pueblo Vasco, por su liberación real.” (*Zutik*, nº 49, julio de 1968)] [↑](#footnote-ref-15)
16. Voir l’article intitulé « Los hechos, los mecanismos del opresor, los mecanismos del pueblo. ETA y la violencia ». [↑](#footnote-ref-16)
17. B. Ohnesorg est tué par la police lors d’une manifestation. Sa mort suscite une indignation et constitue l’une des raisons qui conduit un groupe d’étudiants d’extrême gauche à former la Fraction armée rouge (RAF). [↑](#footnote-ref-17)
18. « Nous ne voulons pas que l’exécution soit considérée comme un événement isolé, comme une vengeance privée, dénuée d’importance. L’exécution du policier Melitón Manzanas est un important pas en avant dans notre lutte révolutionnaire et acquiert sa véritable valeur en étant placée dans cette lutte. » [« No queremos que la ejecución sea considerada como un hecho aislado, como una venganza privada de poca importancia. La ejecución del policía Manzanas es un importante paso adelante en nuestra lucha revolucionaria y adquiere su verdadero valor al situarlo dentro de esta lucha. »] (Communiqué d’ETA, *Euskal Herria y la libertad*, vol. 2, p. 111). L’action est également analysée dans *Zutik*, n° 50, décembre 1968, p. 5. [↑](#footnote-ref-18)
19. ETA répond à cette déclaration dans un manifeste rédigé par Txabi Etxebarrieta et publié en mars 1968 à l’occasion de l’*Aberri Eguna*. [↑](#footnote-ref-19)
20. 61 autres ont été incarcérées en 1968 mais le mois de leur arrestation n’a pu être identifié. 205 personnes sont incarcérées au 2ème semestre 1968. [↑](#footnote-ref-20)
21. Les *liberados* sont les « militants professionnels de la révolution basque ». Leur vie est entièrement dédiée à l’organisation qui pourvoit à leurs besoins. Elle se déroule dans la clandestinité. [↑](#footnote-ref-21)
22. Dans la seule nuit du 8 au 9 mai 1975, 400 personnes sont détenues (Casanova, 2007, p. 115). [↑](#footnote-ref-22)
23. Notre base ne permet pas d’identifier le mois d’incarcération de 18 individus pour l’année 1975. [↑](#footnote-ref-23)
24. Lors de sa Ve assemblée, qui se tient en 1966-1967, ETA redéfinit sa stratégie autour de quatre fronts : culturel, politique, ouvrier et militaire. [↑](#footnote-ref-24)
25. Les 2-3 décembre 1974, ETA-pm lance un appel à la grève générale sous le slogan « Liberté pour les prisonniers politiques, indépendance du Pays basque et unité du peuple basque » (Casanova, 2007, p. 109). Dans la perspective du procès de Burgos qui s’ouvre le 28 août 1975, ETA-pm appelle en juin 1975 à une journée de protestation contre le jugement en Conseil de guerre des militants d’ETA. Des dizaines de milliers de travailleurs se mettent en grève (Casanova, 2007, p. 118). Une nouvelle grève générale se tient au Pays basque les 29-30 septembre à la suite de l’exécution des cinq condamnés du deuxième procès de Burgos : Jon Paredes dit « Txiki » et Angel Otaegi ainsi que des trois membres du Front Révolutionnaire Antifasciste et Patriote (FRAP), José Luis Sánchez-Bravo Sollas, José Humberto Baena Alonso et Ramón García Sanz, le 27 septembre 1975. [↑](#footnote-ref-25)
26. « Finalmente proclamamos nuestra voluntad de continuar haciendo justicia revolucionaria ante cualquier acto de violencia ejercido contra nuestro pueblo, y de continuar atacando a la monarquía imperialista española en tanto no se [ofrecen] unos cauces constitucional democráticos mínimos para la expresión de la voluntad popular vasca. Cauces democráticos mínimos que vienen configurados por los puntos programáticos de la alternativa anunciada por KAS. » [« Enfin, nous proclamons notre volonté de continuer à rendre la justice révolutionnaire face à tout acte de violence contre notre peuple, et de continuer à attaquer la monarchie impérialiste espagnole tant qu’il n’y aura pas de voies constitutionnelles démocratiques minimales pour l’expression de la volonté populaire basque. Des canaux démocratiques minimums ont été configurés par les points programmatiques de l’alternative proposée par KAS. »] (*Zutik*, n° 67, novembre 1976, p. 20) [↑](#footnote-ref-26)
27. Le phénomène de radicalisation coïncide, selon Tarrow, avec le moment ultime d’un cycle de quatre phases marqué par la création de nouvelles organisations, la routinisation de l’action collective, la satisfaction au moins partielle des demandes, le désengagement du plus grand nombre qui s’accompagne de la radicalisation d’une minorité. [↑](#footnote-ref-27)
28. Elles se résument alors pour l’essentiel dans l’alternative KAS et l’obtention de « voies constitutionnelles démocratiques minimales pour l’expression de la volonté populaire basque » (*Zutik*, n° 67, novembre 1976, p. 20). [↑](#footnote-ref-28)
29. Sur les coefficients de corrélation associés à ce décalage, voir 1.2. [↑](#footnote-ref-29)
30. Nous avons, pour notre part, montré que cette stratégie n’est pas propre à la première période d’activité d’ETA mais se retrouve en différentes étapes de son histoire, jusque dans les années 2000 que l’article de Sánchez-Cuenca de 2009 n’a pas réellement exploré (Guibet Lafaye, 2020). [↑](#footnote-ref-30)
31. Nous n’avons pas retenu l’exécution du garde civil José Antonio Pardines Arcay par Javier Etxebarrieta Ortiz, le 7 juin 1968, car l’événement était fortuit (il s’agissait d’un contrôle routier) et non planifié. [↑](#footnote-ref-31)
32. <https://elpais.com/diario/1979/05/27/espana/296604007_850215.html>. Une personne décédera en 1975 des suites de ses blessures. [↑](#footnote-ref-32)
33. « ETA niega totalmente la responsabilidad de la preparación y ejecución del atentado de la cafetería Rolando […]. Intentar determinar quién o quiénes eran los responsables auténticos de la explosión ha sido la razón de nuestro silencio. » (Biltzar Txikia, IV, octobre 1974 ; cité *in* Letamendia, 1975, p. 517) Dans le climat de l’époque, des doutes subsistent quant à la paternité de cette action et certains soupçonnent l’extrême droite (Casanova, 2007, p. 107). [↑](#footnote-ref-33)
34. L’« Operación Ogro », menée par le commando *Txikia*, tue Carrero Blanco, président du gouvernement espagnol promis à la succession de Franco. Il était à l’origine de la réorganisation des nouveaux services secrets espagnols, le SECED, et dirigeait la politique anti-terroriste du régime. Le soir même de l’attentat, un communiqué est publié : « Por ello consideramos que nuestra acción llevada a cabo contra el Presidente del Gobierno español significará sin dudo un avance de orden fundamental en la lucha contra la opresión nacional y por el socialismo en Euskadi y por la libertad de todos los explotados y oprimidos dentro del Estado español. » [« Nous considérons donc que notre action contre le président du gouvernement espagnol constituera sans aucun doute une avancée fondamentale dans la lutte contre l’oppression nationale et pour le socialisme au Pays basque et pour la liberté de tous les exploités et opprimés au sein de l’État espagnol. »] (Communiqué d’ETA du 20 décembre 1973) [↑](#footnote-ref-34)
35. « Suponemos una situación en la que una minoría organizada asesta golpes materiales y psicológicos a la organización del Estado haciendo que este se vea obligado a responder y reprimir violentamente la agresión. Supongamos que la minoría organizada consigue eludir la represión y hacer que esta caiga sobre las masas populares. Finalmente, supongamos que dicha minoría consigue que en lugar de pánico surja la rebeldía en la población de tal forma que esta ayude y ampare a la minoría en contra del Estado, con lo que el ciclo acción-represión está en condiciones de repetirse, cada vez con mayor intensidad » (Zunbeltz, 1965). Sur cette notion, voir Letamendia, 1975, p. 389-392. [↑](#footnote-ref-35)
36. « La represión y la acción revolucionaria crecen juntas y se condicionan mutuamente […] A partir de ciertas nuevas condiciones, las medidas de represión engendra mayores acciones revolucionarias; y como las acciones revolucionarias son a su vez contestadas con aún más espectaculares medidas de represión, s produce un proceso en espiral donde la actividad revolucionaria y la represión se empujan a niveles más altos cada vez. En este proceso acción-represión-acción el principal perjudicado es el Estado opresor, o sea, la clase dominante que se encuentra tras él. En efecto, los medios de que dispone un Estado para reprimir a las masas, aunque grandes, son limitados »(Letamendia, 1975, p. 311 ; Zunbeltz, *Iraultza, hacia una estrategia revolucionaria vasca*,folleto sin pie de imprenta [non imprimé], 1969, p. 81 *et sqq*.). [↑](#footnote-ref-36)
37. « Qué sentido tiene hablar de democracia en Euskadi… […] hace dos años, bajo la batuta de Fraga, asesinaron en Gasteiz a cinco luchadores obreros, son los mismos que hace apenas un año ametrallaron a nuestros compañeros *Zaharra* y Goikoetxea en Itsaso y son los mismos que hoy, a las órdenes del democrático Suárez, continúan reprimiendo las aspiraciones populares, como en el caso de la Central Nuclear de Lemoiz » (*Communiqué d’ETA au peuple basque*, 8 mars 1978). L’Opération Galaxia qui prépara le coup d’État du 23-F, dans lequel sont impliqués plusieurs militaires haut gradés ainsi que des officiers de la garde civile (en l’occurrence le capitaine Ricardo Saenz de Ynestrillas et le lieutenant Colonel Antonio Tejero Molina), constitue, pour l’organisation, une illustration emblématique de cette continuité. [↑](#footnote-ref-37)
38. La théorisation de l’action illégale voire violente comme moyen d’éveiller les consciences est développée par *Krutwig* (1963) dans l’ouvrage *Vasconia* où il soutient que « la violence peut être utilisée pour provoquer une large mobilisation populaire ». [↑](#footnote-ref-38)
39. Sur le développement de cette logique, voir aussi Txabi Etxebarrieta, à propos de l’*Aberri Eguna* de 1968. « Creí en ello (en la lucha armada), y pensé que lo mejor de nuestra juventud estaba dispuesta a combatir por esa causa. Pronto me di cuenta que los idealistas, los soñadores y los guerrilleros estábamos solos. El pueblo, nuestro pueblo, estaba aletargado, y sólo cuando practicamos la guerra revolucionaria, mediante la estrategia de la acción-represión-acción, conseguimos despertarlo » (Zumalde, 2004, p. 19). [↑](#footnote-ref-39)
40. On recense à la fin des années 1970, outre les commandos légaux et le dispositif de passage de frontière, le commando « especial » (*La Vanguardia*, 8/07/1975), le commando Gurmendi, le commando Andarra, le commando Uzturre, le commando Gamboa, le commando Argala (1978-1990) ou commando itinérant, le commando Erdella (Aguirre, 2012, p. 55), le commando Busturia (Aguirre, 2012, p. 102), le commando Orbaizeta (Aguirre, 2012, p. 66), le commando Adrapa (Aguirre, 2012, p. 105), le commando Otxobi (*El Confidencial*, 15/10/2018), le commando Telefónico, le commando Navarra o Nafarroa  (1978-1986), puis au début des années 1980, le commando Vitoria, le commando Donosti, le commando Iparralde qui a commencé à œuvrer en 1982-1983, le commando Iruña-Zarra, le commando Txefe Sarasola démantelé en mars 1980, le commando *Txirrita* démantelé fin janvier 1981, les commando Oker et Viscaya démantelés en 1985, le commando Madrid qui émerge en 1981 et n’a de cesse de se reconstituer, le commando Gorki, le commando légal Iparaguirre, le « commando électronique » démantelé en 1982 (Giacopucci, 1997, p. 237), le commando Gorrotxategi démantelé en 1983, le commando Izar Gorri démantelé en 1987, le commando Tontorramendi (1983-1988) et le commando Eibar (1984-1989). [↑](#footnote-ref-40)
41. Ce modèle suggère que les contestataires réagissent à la répression de façon rationnelle. Leur attitude varie selon le degré de répression : la contestation se voit stimulée par cette dernière mais les opposants changent de tactique au fil du temps, surtout après des défaites. [↑](#footnote-ref-41)
42. <https://elpais.com/diario/1979/06/27/espana/299282430_850215.html>; https://elpais.com/diario/1979/06/28/espana/299368815\_850215.html [↑](#footnote-ref-42)
43. Ces deux groupes ont été particulièrement visés car ils ont participé, avec d’autres (KAS, LAIA ; ESB et EIA) le 24 octobre 1977 aux Tables d’Altsasu [Alsasua], dont les signataires se sont engagés à lutter pour « la construction du socialisme dans une *Euskadi* libre, réunifiée et bascophone » (Casanova, 2007, p. 150). [↑](#footnote-ref-43)
44. HB est une coalition politique fondée en 27 avril 1978, favorable à un Pays basque socialiste et indépendant. [↑](#footnote-ref-44)
45. <https://elpais.com/diario/1981/05/10/espana/358293607_850215.html>. Sont également arrêtées les personnes ayant pris part à la conférence de presse informant les medias des arrestations : Francisco Letamendia, Periko Solabarria, Jon Idígoras, Mikel Arizaleta, José Luis Cerecedaet Karmel Etxebarria. [↑](#footnote-ref-45)
46. La somme des arrestations de chacun des deux semestres ne coïncide pas avec le total par année car le mois de certaines arrestations n’a pu être identifié. [↑](#footnote-ref-46)
47. Rappelons qu’elle confère une place centrale à l’unité territoriale indissoluble de la nation espagnole, garantie par l’armée (articles 2 et 8). [↑](#footnote-ref-47)
48. Le Congrès approuve à une large majorité une loi sur la police prévoyant notamment pour les crimes commis par des groupes armés : une prolongation de la détention préventive pendant plus de 72 heures, jusqu’à un maximum de sept jours supplémentaires, par notification à l’autorité judiciaire ; la mise au secret du détenu pendant le temps jugé nécessaire, sans préjudice des droits de la défense ; l’observation postale, télégraphique et téléphonique sous contrôle judiciaire pour une période de trois mois, prorogeable pour des périodes égales. [↑](#footnote-ref-48)
49. https://vlex.es/vid/relacion-terrorismo-cometidos-armados-255499746 [↑](#footnote-ref-49)
50. http://www.kosmospolis.com/2015/03/la-legislacion-antiterrorista-en-espana/ [↑](#footnote-ref-50)
51. https://boe.vlex.es/vid/relacion-terrorismo-cometidos-armados-255499746 [↑](#footnote-ref-51)
52. <https://elpais.com/diario/1979/02/02/espana/286758003_850215.html> « El Boletín Oficial del Estado publicó ayer un decreto-ley sobre protección de la seguridad ciudadana, por el que se deroga completamente la legislación antiterrorista del franquismo, amplía y completa la elaborada durante el pasado año por el régimen democrático y endurece al mismo tiempo los procedimientos y medidas legales en la persecución de otros delitos, no necesariamente relacionados con el terrorismo, pero cuya comisión implica la realización de actos violentos. » [↑](#footnote-ref-52)
53. https://elpais.com/diario/1979/02/02/espana/286758004\_850215.html [↑](#footnote-ref-53)
54. http://realdecreto.org/15554/ley-organica-2-1981/ [↑](#footnote-ref-54)
55. On pourrait encore citer pour les années qui suivront, notamment de 1983 à 1989, d’autres dispositions légales telles que la loi organique 9/1984 contre les activités des bandes armées et les activités terroristes, le développement de l’article 55.2 de la Constitution, la loi organique 3/1988 du 25 mai sur la réforme du code pénal et la loi organique 10/1995 du 23 novembre, approuvant le code pénal. [↑](#footnote-ref-55)
56. Il sera ensuite inculpé en mai 1996 par le juge Baltasar Garzón pour son implication dans les GAL puis acquitté en janvier 1998 (voir respectivement *El País*, 8 mai 1996 ; *El País*, 11 février 1998). [↑](#footnote-ref-56)
57. Le Grupo Antiterrorista Rural (GAR) est issu de la Unidad Antiterrorista Rural (UAR). [↑](#footnote-ref-57)
58. <https://www.boe.es/buscar/pdf/1981/BOE-A-1981-12774-consolidado.pdf> [↑](#footnote-ref-58)
59. Le 21 décembre 1978, José Miguel Beñaran Ordeñana, dit *Argala*, figure phare du comité exécutif d’ETA (*liberado*), est tué à Anglet (Iparralde) par une bombe placée sous sa voiture. Il avait pourtant pris part à un processus de dialogue avec le gouvernement espagnol. Participent à l’action le Bataillon Basque Espagnol, José María Boccardo, ancien membre de la Triple A, Jean-Pierre Chérid un ancien membre de l’OAS et Mario Ricci, néo-fasciste italien. L’assassinat est revendiqué par un militaire espagnol 25 ans après. Extrait de l’enregistrement envoyé par Argala quelques jours avant sa mort au comité pro-amnistie de son village : « Lo que vale para luchar contra la reforma, para luchar por los 5 objetivos que antes hemos dicho que se marca KAS, son únicamente la lucha armada y la movilización popular de la forma que sea. » (cité *in* Casanova, 2007, p. 169). [↑](#footnote-ref-59)
60. Le 9 janvier 1980, Ana Tere Barrueta (jeune basque de 19 ans) est violée et tuée à Loiu par des paramilitaires des GAE (Casanova, 2007, p. 182 ; <https://www.naiz.eus/eu/hemeroteca/gara/editions/gara_2014-07-04-07-00/hemeroteca_articles/ana-tere-barrueta-violaciones-y-torturas-impunes>). Citons également le cas de María José Bravo perpétré par le BVE le 8 mai 1980. [↑](#footnote-ref-60)
61. Évoquons à titre d’exemples : l’attentat à la bombe commandité par le BVE contre le bar abertzale Aldana à Alonsotegi le 20 janvier 1980, dans lequel quatre clients perdent la vie (Casanova, 2007, p. 183), ou celui contre la crèche Iturriaga de Bilbao le 23 juillet 1980 attribué au BVE et tuant trois personnes. Mentionnons enfin la fusillade commanditée par trois mercenaires du BVE d’un bar d’Hendaye (Lapurdi) le 23 novembre 1980. [↑](#footnote-ref-61)
62. Parmi les 50 membres d’ETA rencontrés durant notre enquête, 37 ont fait mention d’une expérience directe (attentats contre leur personne) ou indirecte avec les GAL (*i.e.* qui ont touché des familiers). Tel est également le cas pour une militante des CAA et pour deux membres d’IK ayant vécu dans le contexte où les GAL frappaient. [↑](#footnote-ref-62)
63. Les scores aux élections de la gauche abertzale durant cette période contribuent à récuser cette dernière hypothèse. [↑](#footnote-ref-63)
64. Les théories de la (dé)légitimité de l’État offrent une explication de la longévité de certaines organisations dites terroristes en régime démocratique (Gurr, 1970 ; Engene, 1994). [↑](#footnote-ref-64)
65. Cette proposition établit que des politiques gouvernementales cohérentes, d’accommodement envers l’opposition et de répression, réduisent la dissidence, alors que des politiques incohérentes l’augmentent. [↑](#footnote-ref-65)
66. I. Sommier fait référence au modèle de Tarrow (1994). De même, la première hypothèse du modèle de l’acteur rationnel (RA), formulé par Lichbach (1987) comme alternative à celui de l’Action-Réaction (AR), et qui veut qu’un accroissement de la répression étatique de la non-violence réduit les activités non-violentes d’un groupe d’opposition mais augmente ses activités violentes ne se vérifie pas ici. [↑](#footnote-ref-66)
67. On a coutume de considérer, dans ce cadre interprétatif inspiré de Tarrow, que « la radicalisation touche davantage ceux qui n’ont pas connu la phase initiale mais ont rejoint le mouvement après, ce que semble corroborer une élévation des niveaux de violence chez les 2e et 3e générations militantes. » (Sommier, 2008, p. 59) Ce fut en effet le cas avec Action directe en France mais cette théorie ne se vérifie pas dans le cas du conflit au Pays basque. [↑](#footnote-ref-67)
68. Les résultats de l’ensemble de ces scrutins sont disponibles sur le site du gouvernement basque : http://www.euskadi.eus/elecciones/. [↑](#footnote-ref-68)
69. HB, EA et EE reçoivent respectivement 18,33 ; 11,38 ; 7,78 % des votes. Il faut attendre les années 2010 pour trouver des scores électoraux comparables pour *Bildu* et *Aralar* qui rassemblent en 2011 respectivement 273 138 et 37 220 des suffrages exprimés aux élections des Juntes Générales, c’est-à-dire chacune 25,94 et 3,54 % des voix. [↑](#footnote-ref-69)
70. Sur l’interprétation du terrorisme comme réponse au terrorisme d’État, voir Herman et O’Sullivan (1989). [↑](#footnote-ref-70)
71. La somme des arrestations de chacun des deux semestres ne coïncide pas avec le total par année car le mois de certaines arrestations n’a pu être identifié. [↑](#footnote-ref-71)
72. Ce qui ne signifie toutefois pas que les actions des GAL soient sans conséquence puisqu’elles ont, sur le court et le moyen terme, contribué à renforcer le soutien à ETA et ont ébranlé la légitimité du gouvernement espagnol au Pays basque. [↑](#footnote-ref-72)
73. Dans le cas d’autres interactions entre État et groupe armé comme la Fraction armée rouge en Allemagne, que l’hypothèse de l’instabilité a une pertinence heuristique (Francisco, 1996, p. 1193). [↑](#footnote-ref-73)
74. On observe, dans le cas du conflit basque au cours de ces années comme en Irlande du nord, que la répression ne réduit pas l’action politique violente et que, sur cette période de temps, l’hypothèse de la courbe en U inversé ne se vérifie pas (Francisco, 1996, p. 1199). [↑](#footnote-ref-74)
75. Impliquant la reconnaissance de la souveraineté nationale d’*Euskadi*, son droit à l’autodétermination incluant le droit à la création d’un État basque indépendant ; la reconnaissance de l’*Euskara* comme langue officielle et prioritaire en *Euskadi* ; la création d’unités de défense civiles, remplaçant les forces répressives, ces unités étant créées par le Gouvernement basque et dépendent uniquement de lui ; la reconnaissance de droits économiques, sociaux, politiques permettant le bien-être et le progrès du peuple basque (ETAk Euskal Herriari, ETA-m, communiqué, janvier 1978). [↑](#footnote-ref-75)
76. Nicolas a rejoint ETA-m après 1982 pour participer à son appui logistique. Gaya, née en 1951, a commencé à apporter son soutien à l’organisation durant la transition démocratique. Elle a hébergé plusieurs générations de clandestins et fait écho aux propos de Nicolas : « On m’avait raconté que c’était dur de tuer. Ils disaient qu’il fallait vraiment… Ils ont tué pour quoi ? Pour faire pression contre le gouvernement qui décide, pour que le gouvernement se mette un jour à discuter. » [↑](#footnote-ref-76)
77. Réparties comme suit : 211 en 1978, puis 256, 288, 361 en 1981 et 255 en 1982. [↑](#footnote-ref-77)
78. Pour l’année 1982, 185 arrestations ont été réalisées durant le premier semestre et seulement 76 au cours du second. Pour 20 autres, le mois n’a pu être précisé. [↑](#footnote-ref-78)
79. Considérant qu’« il n’y a pas de preuve suffisante pour croire que la tentative de coup d’État a eu un effet causal direct sur l’activité d’ETA. » (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 21) [↑](#footnote-ref-79)
80. En 1983, le MULC est remplacé par le GAIOE, *Gabinete de Información y Operaciones Especiales* (Cabinet d’Information et des Opérations Spéciales). [↑](#footnote-ref-80)
81. Interprétation proposée par ETA : « Siempre y cuando se acate su autoridad y se respeten los sacrosantos principios de la Unidad de la Patria y el Sistema establecido a raíz de la rebelión militar de 1936, el Ejército se mantendrá en una posición meramente arbitral en el orden institucional y constitucional. Si dichos principios son puestos en duda o el modo de garantizarlos no concuerda con la firmeza que en cada caso se requiera, el Ejército Español está claro que abandonará su talante de tuerca disuasoria para convertirse en fuerza actuante. Intentando, eso sí, mantener invariable la legalidad monárquica y constitucional que brinda cobijo especial e imagen “democrática”, pero también, si fuera necesario, descargando su espada de Damocles sobre una parte de dicha legalidad como ha sucedido el día 23 de febrero. » (*Zuzen*, 6 mars 1981). L’interprétation d’ETA-m et de HB (et d’autres organisations de KAS) voit dans le 23-F un « auto-coup » de l’armée au sein de l’État visant à renforcer sa propre position. Cette tentative de coup d’État ratée vérifiait la thèse du groupe selon laquelle le régime de l’époque dit démocratique n’était rien d’autre que la continuation de la dictature militaire fasciste et que la lutte devait se poursuivre fermement face à un nouveau visage du franquisme désormais dépouillé du personnage de Franco. [↑](#footnote-ref-81)
82. La création de cette institution ne change pas fondamentalement la donne du lieu des arrestations. Nous verrons ultérieurement (infra et 4.2) que l’élément décisif de la répression antiterroriste consiste dans son déploiement vers la coopération transfrontalière qui permet qu’au cours des deux décennies 1980-1990 davantage d’arrestations, donnant lieu à des incarcérations et à des extraditions, s’opèrent au Pays basque nord. [↑](#footnote-ref-82)
83. 12 mars 1982 : referendum favorable maintien de l’État espagnol dans l’OTAN. [↑](#footnote-ref-83)
84. C’est entre 1978 et 1980 que l’offensive contre les FSE est la plus mortelle. Au cours de cette période, 57 personnes sont tuées en moyenne chaque année. [↑](#footnote-ref-84)
85. Franck s’est engagé dans ETA-pm avant la chute du franquisme. [↑](#footnote-ref-85)
86. L’incidence des arrestations de membres de l’IRA sur la protestation et l’action violente en Irlande du nord a également fait l’objet d’interprétations contradictoires, y compris à partir d’analyses statistiques. Peroff et Hewitt (1980) considèrent qu’elles les ont réduites. Tsebelis et Sprague (1989) remettent en question ce résultat en privilégiant l’hypothèse de l’instabilité (oscillation de la violence politique entre les deux camps sur le long terme). Francisco (1996, p. 1196) souligne, pour sa part, une absence d’effet de la répression. [↑](#footnote-ref-86)
87. Nous tenons compte ici de l’année 1985 pour saisir l’incidence de cette politique répressive sur l’action d’ETA. [↑](#footnote-ref-87)
88. Quoique l’on puisse considérer que la frontière entre les deux logiques soit assez ténue, en particulier lorsque la temporalité est prise en compte. La référence de l’auteur à la guerre d’usure opère toutefois à partir d’une analyse biaisée par sa base de données. Sánchez-Cuenca estime que, durant la guerre d’usure qui s’étend selon lui de 1977 à 1982, adviendrait une première phase impliquant une très forte offensive contre le gouvernement, qui coïnciderait avec la fin de la période de transition vers la démocratie en 1981, d’une part, et une seconde phase d’équilibre relatif entre ETA et l’État s’étendant de 1982 à 1992 (Sánchez-Cuenca, 2009, p. 8). [↑](#footnote-ref-88)
89. L’instabilité politique est propice à l’action politique clandestine (Gleditsch *et al.*, 2009 ; Guibet Lafaye, 2020). [↑](#footnote-ref-89)
90. <http://www.cat.elpais.com/diario/1978/02/17/espana/256518037_850215.html> [↑](#footnote-ref-90)
91. Ainsi on a considéré que le gouvernement socialiste était bien plus anti-ETA que ses prédécesseurs de droite et que cette posture entrait en contradiction avec le discours tenu lors de la campagne électorale de 1982 (Clark, 1990, p. 37). [↑](#footnote-ref-91)
92. Voir en particulier *Euskadi Information*, n° 27, août 1983 et n° 57, septembre 1988. Sur Internet, voir [www.access.ch/euskadi](http://www.access.ch/euskadi). [↑](#footnote-ref-92)
93. Entre 1983 et 1987, les GAL sont responsables de la mort de 28 personnes en Espagne et en France. Durant la première phase d’action des GAL (octobre 1983-juin 1984), le groupe tue huit personnes, en fait disparaître deux, en séquestre une et en blesse plusieurs autres (Casanova, 2007, p. 215). [↑](#footnote-ref-93)
94. D’autres erreurs d’interprétation émaillent la littérature académique du fait d’un souci exclusif des victimes faites par ETA plutôt qu’une attention à ses actions. Ainsi a-t-on considéré, à tort, que « les vagues de répression menées par le gouvernement espagnol contre les séparatistes basques dans les années 1980 ont coïncidé avec une diminution du soutien à l’organisation terroriste basque ETA » (Clark, 1990 ; Funes, 1998), ce que contredit les résultats, précédemment rappelés, de la gauche indépendantiste aux élections. [↑](#footnote-ref-94)
95. Isée évoque ici une de ses premières actions illégales en 1980. Comme Amalia, elle fait partie des femmes d’ETA qui en ont marqué l’histoire. [↑](#footnote-ref-95)
96. Voir note 93. [↑](#footnote-ref-96)
97. Voir note 93. [↑](#footnote-ref-97)
98. Au cours de la quatrième rencontre, au sommet franco-espagnol de Pedralbes (Catalogne), des ministres de l’Économie, de l’Industrie, de l’Agriculture et des Affaires européennes, les 19-20 octobre 1984, F. González fait connaître les conditions de la participation de l’Espagne à l’OTAN. Il est notamment fervent partisan d’un espace judiciaire européen. Voir éditorial, « ‘Cumbre’ en Pedralbes », *El País*, 21 octobre 1984. https://elpais.com/diario/1984/10/22/opinion/467247612\_850215.html [↑](#footnote-ref-98)
99. Carlos Yárnoz, « Los Gobiernos de Madrid y París negociarán este mes fórmulas para lograr que ningún ‘etarra’ resida en Francia », *El País*, 10 juin 1984. Voir aussi Fernando Orgambides, « Gaston Defferre llega hoy a Madrid acompañado de la plana mayor de la policía francesa », *El País*, 13 juin 1984. https://elpais.com/diario/1984/06/11/espana/455752811\_850215.html [↑](#footnote-ref-99)
100. Le 14 juin 1984, les accords de la Castellana sont signés entre les ministres de l’Intérieur Gaston Defferre et José Barrionuevo. Le président Mitterrand déclare : « Je n’accepterai pas que la France serve de base logistique contre un pays voisin et ami, respectable pour avoir reconquis la démocratie ». C’est le début de la coopération policière entre la France et l’Espagne. Au mois de septembre de la même année, le gouvernement français procède à l’extradition de trois membres d’ETA (José Carlos García Ramírez, José Manuel Martínez Beiztegui et Francisco Javier Lujambio ; voir Reventós, 1993, p. 185). Le statut de réfugié est retiré à tous les membres d’ETA et leurs procès commencent en France. [↑](#footnote-ref-100)
101. Voir « Francia se compromete a no considerar refugiados políticos a los terroristas », *El País*, 14 juin 1984 et texte du communiqué conjoint (*El País*, 14 juin 1984). [↑](#footnote-ref-101)
102. Carlos Yárnoz, Los Gobiernos de Madrid y París… » *El País*, 13 juin 1984 ; <https://www.universalis.fr/evenement/6-24-aout-1984-france-espagne-durcissement-de-la-lutte-contre-le-terrorisme-basque/>. Sur la construction de la coopération franco-espagnole dans le domaine, voir Guittet, 2010, p. 109 *et sqq*. La fin de l’année 1984 connaît une autre occurrence de ce type de réunion « secrète », cette fois à Madrid, entre les chefs opérationnels de la lutte antiterroriste de treize pays, dont les États-Unis. [↑](#footnote-ref-102)
103. Voir Guittet, 2010. [↑](#footnote-ref-103)
104. https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-1985-63 [↑](#footnote-ref-104)
105. <https://elpais.com/diario/1985/04/22/espana/482968810_850215.html>. « La loi antiterroriste est née d’un consensus entre le PSOE, la droite franquiste et postfranquiste. L’objectif était d’unifier les décrets-lois qui suspendaient l’exercice des droits et libertés réglementés par l’article 55 de la Constitution de 1978, dont l’article 55.1 qui traite de la suspension des droits et des libertés en cas d’état de siège et d’urgence ; et l’article 55.2, qui prévoit la suspension des droits et des libertés “pour des personnes spécifiques en relation avec les enquêtes sur les actions des bandes armées ou des éléments terroristes”. » [↑](#footnote-ref-105)
106. Alors que le chiffre est de 232 en 1984. [↑](#footnote-ref-106)
107. La consultation des sources policières et de la presse permet de dire que la reconstitution des commandos clandestins ne cesse pas au cours des années 1980-1990. Une première cellule du commando Navarra o Nafarroa  est démantelée en 1986 mais elle se reconstitue immédiatement pour être liquidée à Foz de Lumbier en 1989. De même, le commando Donosti se reforme en 1984 et opère jusqu’en 1987. Parallèlement est à l’œuvre le commando Goierri Costa (Aguirre, 2012, p. 66). Le commando Madrid se redéploie également en 1985. Puis deux autres de ses cellules se forment en 1986. Durant cette seconde moitié des années 1980, œuvrent aussi le commando Izar Gorri démantelé en juin 1987, les commandos Barcelona et Araba qui sont neutralisés en 1987 quoique le premier se reconstitue pour être actif au début des années 1990. Le commando Tontorramendi est démantelé en 1988, le commando Eibar en 1989 (Aguirre, 2012, p. 79 *et sqq.*). Toutefois le commando Argala (ou commando français) multiplie les opérations au cours de cette période et n’est arrêté qu’en 1990. [↑](#footnote-ref-107)
108. À la fin de la décennie, la signature du Pacte Ajuria Enea le 12 janvier 1988 par tous les partis politiques basques, à l’exception de HB, atteste de cette évolution sociale. En dépit des divergences et des différences d’interprétation de cet « Accord de normalisation et de pacification du Pays basque » entre les partis *Alianza Popular* (AP), *Centro Democrático y Social* (CDS), *Euzko Alderdi Jeltzalea*-Parti nationaliste basque (EAJ-PNV), *Euskadiko Ezkerra* (EE), Parti socialiste d’Euskadi (PSE-PSOE) et *Eusko Alkartasuna* (EA), tous s’associent pour prendre leur distance avec et condamner la violence terroriste. L’objectif de ce pacte politique est triple : a) mettre fin au terrorisme et promouvoir la coexistence démocratique par le biais d’une action politique ; b) agir dans le cadre de l’État de droit et de la légalité ; c) soutenir le dialogue et encourager l’abandon de la violence. [↑](#footnote-ref-108)
109. « La détention diminue le risque de -1,791, ce qui signifie qu’il s’agit de la politique de dissuasion la plus efficace, par rapport aux autres variables de dissuasion comme “Gal” et “Ertzainza”. » (Barros *et al*., 2006, p. 344) [↑](#footnote-ref-109)
110. Voir note 108. [↑](#footnote-ref-110)
111. Nous avons, pour notre part, montré que cette observation correspond en général à un phénomène générationnel sauf si l’on considère des groupes qui ont eu une durée de vie assez faible (cas typique des groupes illégaux français d’extrême gauche des années 1970-1980) (Guibet Lafaye, 2019). [↑](#footnote-ref-111)
112. Cependant la réalité de la « fin du cycle de protestation » au Pays basque au cours des années 2000 demanderait aussi à être discutée, dans la mesure où le mouvement pour l’insoumission traverse la jeunesse basque puis se voit relayé par la *kale borroka* (lutte populaire, guérilla urbaine de faible intensité). Nous renvoyons, pour une analyse de ce dernier phénomène, aux travaux de Ferret (2012, 2014). [↑](#footnote-ref-112)